

LE BULLETIN

DES AGRICULTEURS

La lutte ne doit pas être finie!

Le bill Dillon, légalisant les vols d'élection où il y en a eu, (on a enlevé aux tribunaux l'occasion de nous renseigner sur le sujet) a été voté par la Législature de Québec. Les députés contestés ont voté cette loi par laquelle ils se constituent eux-mêmes leurs propres juges dans des causes où ils étaient accusés de violations de la loi électorale.

Au lendemain de ce coup de force de notre gouvernement de Québec, pour son propre malheur revenu au pouvoir avec une majorité trop forte, M. Georges Pelletier, du *Devoir*, écrivait de qui suit:

"Il n'y a pas à s'en étonner, le bill Dillon a franchi toutes les étapes de l'Assemblée législative, et à l'heure où paraîtront ces lignes, il sera rendu au Conseil, et sans doute déjà voté, car l'opposition est encore plus faible numériquement, au Conseil qu'à la Chambre. Avant la fin de la session à coup sûr le bill sera devenu loi pour tout de bon et aura mis fin à la série des contestations d'élections greffées sur les événements du 24 août dernier. Ainsi un gouvernement qui érie au bolchévisme et au communisme et se proclame respectueux des lois, de la légalité et de la constitution aura mis dans les statuts une loi effarante et qui, de tous les points de vue, est une iniquité, à tel point qu'on ne croit pas qu'il s'en soit jamais voté de pire à Québec. On s'explique que des acclamations soient accueillies l'adoption du bill en troisième lecture, à la Chambre, hier soir. Ceux qui acclamaient, c'étaient des députés qui, accusés de fraudes électorales, s'acquittaient et se félicitaient eux-mêmes. S'imaginent-ils comment ces mêmes députés eussent accueilli pareille mesure si, au lieu d'être les vainqueurs, ils avaient été les vaincus et si le parain du bill, au lieu d'être un ministère qui s'appelle Dillon, avait été un ministère d'un autre camp politique qui se fût appelé Blain? On entend d'ici les trépignements du *Soleil*, les indignations du reste de la presse libérale et les scènes parlementaires où eussent figuré des députés libéraux. Mais peussent-ils tout de bon et qu'ils se blanchissent eux-mêmes, tout est bien, tout va pour le mieux et le *Soleil* déclarera même d'ici peu, s'il continue, que le bill Dillon est un monument érigé à la pureté d'intention et d'actes du parti ministériel. En fait, c'est un des pires précédents que nos législateurs aient posés, l'un des plus dangereux qui soient pour l'avenir."

Le bill Dillon est voté à la Législature, il sera sans aucun doute également voté cette semaine au Conseil législatif, par une majorité ministérielle non moins servile. Mais la lutte ne doit pas être finie entre ceux qui il y a encore quelques restes d'esprit de justice, et ceux qui prostituent leur autorité et la rapetissent à un tel degré dans l'opinion des masses populaires.

Nos législateurs de Québec ont la force aujourd'hui. Mais qu'adviendra-t-il quand l'amoncellement des abus de pouvoir aura fait perdre à notre peuple toute foi en la justice. Souhaitons, pour l'amour de notre province, que les réactions alors ne soient pas trop violentes et terribles.

Donat-C. NOISEUX.

Agenda pour les cultivateurs de la province de Québec

C'est le titre d'une jolie brochure, grand format, de 128 pages, que vient d'éditer la Société d'Expertise Agricole et qui est distribuée gratuitement.

C'est une œuvre unique en son genre. Sa note originale lui vient de la diversité des sujets traités et de sa publicité indirecte. Hommes politiques, industriels, financiers de renom, techniciens et praticiens agricoles se sont plu à y offrir leur contribution à cette œuvre qui sera sûrement appréciée du public agricole.

L'honorable ministre de l'Agriculture de la Province de Québec, Monsieur J.-Adolphe Godbout, a bien voulu écrire l'introduction de cet ouvrage. L'honorable premier ministre de la province de Québec a bien voulu, lui aussi, apporter sa précieuse et très appréciée contribution à cette œuvre, et l'exemple parti de si haut a entraîné l'adhésion de personnages éminents connus de tous chez nous. Mentionnons, en passant l'honorable Robert Weir, MM. E. W. Beatty, sir H. Laporte, M. J. Black, F.-L. Bédard, A. C. Skinner, Lt.-Col. H.-E. Lavigne, S. H. Barton, R. P. Léopold, H. Bois, pte, Chas Gagné, G. Toupin, E.-W. Crampton, etc., etc. Fait digne d'être noté, c'est que tous ces personnages ont bien voulu fournir leur article sous leur propre signature, laquelle apparaît dans cet Agenda. Enfin, tous ces articles sont abondamment illustrés et leur lecture est des plus faciles.

Il est très étonnant que cette brochure soit offerte gratuitement car elle coûte certainement cher aux éditeurs. Quoi qu'il en soit, impressions nous de la demander, car les requêtes, nous le devinons, vont se faire fort nombreuses et le tirage évidemment sera vite épuisé. Adressez aujourd'hui même votre lettre pour une copie de l'Agenda pour les Cultivateurs de la Province de Québec, à l'adresse suivante:

Service d'Expertise Agricole
Chambre 316, Edifice Amherst
Montréal
avec 5 sous pour payer les frais de poste.

Avis important

Nous désirons rappeler de nouveau que nous ne publions jamais de Tribune Libre sans connaître le nom véritable de l'auteur. Deux lettres arrivées cette semaine ne seront pas publiées à moins que leurs auteurs ne se fassent connaître.

Nous demandons aussi à nos correspondants de signer leurs lettres en Tribune Libre. A moins de raison particulière et spéciale de taire son nom, il ne faut pas craindre de réclamer au grand jour, ni de signer de son nom véritable.

D.-C. N.

Questions Municipales

DU LIVRE DE CAISSE

Plusieurs secrétaires-trésoriers omettent d'inscrire au livre de caisse, les subventions qu'ils reçoivent du gouvernement, et ce, sans aucune intention malhonnête de leur part. Ils reçoivent un chèque d'un ministre du gouvernement. Ils l'endossent et le remettent à une personne qui aura eu le contrat, etc. Ils ne font aucune entrée au livre de caisse. Plus tard, l'auditeur de la municipalité, est informé par Québec, qu'à telle date, un chèque a été transmis au secrétaire-trésorier et qu'il est revenu endossé par lui. Et l'auditeur ne trouve aucune entrée au livre de caisse. Il fait rapport en ce sens au conseil et immédiatement on soupçonne le secrétaire-trésorier des pires méfaits. Il lui faut donner des explications, qui sont quelquefois difficiles à prouver. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'une audition qui est faite après la déesse du secrétaire-trésorier, la pauvre veuve ne connaît rien de cette affaire. Elle ne sait pas que son mari avait remis le chèque à un autre. Ne pouvant donner aucune explication, le montant du chèque lui est chargé et elle est ainsi privée du peu d'argent que lui laissait son mari.

On peut voir par cet exemple, combien il est important d'entrer au livre de caisse, tous les montants reçus pour et au nom de la municipalité. Il vaut mieux faire deux entrées, l'une au débet et l'autre au crédit, que de s'exposer soi-même, ou d'exposer sa famille à des ennuis sérieux.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

En vertu de la Loi générale, tout emprunt contracté par une municipalité pour plus de 12 mois, doit être autorisé par un règlement approuvé par les électeurs propriétaires et par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Cependant, le gouvernement qui veut encourager les organisations municipales en vue de se protéger contre les dangers de l'incendie, non seulement donne des octrois généreux à cette fin, mais décerne par une loi, que les municipalités régies par le Code municipal peuvent emprunter, jusqu'à concurrence de \$5,000, les sommes nécessaires pour défrayer les dépenses propres à prévenir les incendies, et ce, par simple règlement approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Nous trouvons ces dispositions à l'article 783a du Code municipal, qui édicté par la loi 18 George V, chapitre 94, section 23.

Cet article 783a se lit comme suit: "783a. Nonobstant les dispositions du présent titre, toute corporation a le pouvoir d'emprunter par règlement, jusqu'à concurrence d'une somme de cinq mille piastres, les sommes nécessaires pour défrayer les dépenses d'achat de pompes, d'appareils ou d'objets propres à prévenir les incendies ou à en arrêter les progrès, suivant le paragraphe "1" de l'article 358, et des installations nécessaires, pourvu qu'ils soient approuvés par le commissaire des incendies nommé en vertu de la Loi des incendies (Statuts révisés, 1925, chapitre 180).

Ce règlement n'est pas soumis à l'approbation des électeurs mais il doit être approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Un tel règlement n'est pas régi par l'article 2 de la Loi des dettes et des emprunts municipaux (Statuts révisés, 1925, chapitre 111).

CHIENS VICIEUX

Nous croyons devoir rendre service aux autorités municipales en signalant à leur attention certaines dispositions des S. R. 1925, concernant la procédure à suivre pour faire enfermer ou tuer les chiens vicieux qui sont un danger pour le public.

Nous constatons, par les nombreuses lettres que nous recevons des conseils municipaux, nous demandant comment s'y prendre pour se protéger contre ce qui constitue, dans une municipalité, un véritable fléau, les chiens vicieux, que ces dispositions des statuts révisés sont généralement ignorées.

Nous reproduisons, ci-après, cette disposition qui parle par elle-même:

S. R. O., 1925, Ch. 264, S. 9

9. L'un juge de paix, sur plainte à lui faite qu'un chien est vicieux ou supposé attaqué d'hydrophobie, qu'il a l'habitude de courir sur les individus ou sur les animaux, soit libres, soit attelés, hors de la propriété de son maître, peut, après avoir entendu les parties d'une manière sommaire, s'il est convaincu que la plainte est fondée, condamner avec dépens le propriétaire ou le possesseur de ce chien à le faire enfermer pendant quarante jours, ou ordonner que ce chien soit tué.

2. Si le propriétaire ou le possesseur de ce chien le laisse libre, ou ne le tue pas, en contravention avec l'ordre du juge, il encourt une amende qui ne doit pas être plus d'un dollar par jour.

S'il est prouvé que ce chien a mordu quelque individu hors de la propriété de son maître, et qu'il est méchant, le juge de paix doit condamner le propriétaire ou le possesseur à le tuer.

4. Il est néanmoins permis de tuer un chien quand il n'est pas

Il faut une loi de crédit rural dès la présente session

Les députés ruraux doivent s'en mêler

En date du 3 décembre, c'est-à-dire jeudi dernier, nous lisons dans les journaux, daté de Québec:

"Les députés ruraux libéraux ont décidé d'aller en groupe, un matin de la semaine prochaine, auprès de M. Adolphe Godbout, pour réclamer une loi de crédit rural, dès cette session-ci."

M. Godbout a donné au problème toute son attention, depuis plusieurs mois et il est probable qu'il recevra favorablement la requête.

Les députés ne se cachent pas pour dire que le crédit rural fédéral est tout à fait inopérant et que si l'on ne fournit pas aux cultivateurs un système de prêts immédiat pour cette année, 25 pour cent d'entre eux seront mis en faillite. Un bon nombre de cultivateurs le sont déjà et il est temps d'agir."

Si nos députés ruraux libéraux veulent bien s'en mêler, nous aurons un crédit agricole provincial dès cette session. Ils ont le devoir de s'en mêler, car autrement leurs électeurs les tiendront responsables des ruines que chaque jour de retard accumule à la campagne. Il y a aujourd'hui bon nombre de cultivateurs qu'un bon crédit agricole aurait pu sauver il y a 5 ans, mais aujourd'hui il est trop tard. Plus on tarde, plus il y en aura qu'il sera impossible de sauver. Ce n'est plus le temps d'étudier, c'est le temps d'agir et ça presse.

Au conseil législatif

La question du crédit agricole est aussi à l'ordre du jour au Conseil législatif où un débat a été soulevé par l'hon. J. H. Kelly.

On trouvera ci-après le texte du discours de l'hon. Kelly à cette occasion.

L'hon. J. H. Kelly

Le gouvernement de la province, a dit l'hon. M. Kelly en présentant sa motion, fidèle à sa politique de faire tout en son pouvoir pour améliorer le sort du cultivateur, nous parle dans le discours du Trône de l'importance de trouver du crédit facile pour la classe agricole et que si la commission canadienne du crédit agricole ne peut répondre aux besoins de nos cultivateurs, la province adoptera un système de prêt agricole provincial. En même temps le gouvernement attire notre attention sur le fait qu'il faudra trouver de nouvelles sources de revenus pour remplacer certains revenus qui vont toujours en diminuant durant ce temps de crise.

C'est un point bien sérieux qu'il faut malheureusement envisager malgré nous en mettant à l'étude un système de prêt agricole provincial. Du 1er janvier 1929 au 31 mars 1931, la commission canadienne du crédit agricole a prêté aux cultivateurs de cette province la somme de \$1,451,231.51.

Au 1er octobre cette somme s'élevait à \$1,769,087.06. Durant la même période, du 1er janvier 1931 au 31 mars 1931, la commission a approuvé des emprunts pour la province de Québec pour une somme de \$2,340,000, et au 1er octobre le montant de prêts approuvés était de \$2,740,000.00. Du 1er janvier 1929 au 31 mars 1931, 3357 cultivateurs de la province de Québec ont fait application à la Commission du Crédit Agricole pour emprunter la somme de \$9,873,225.00. Jusqu'à présent c'est le gouvernement canadien qui a financé la Commission en assumant des obligations s'élevant à la somme de \$20,000,000. Ontario a un système de crédit agricole indépendant de celui du Canada. Il a fallu trouver 87,000,000 pour financer le crédit agricole de l'Ontario pendant l'année 1930. Nous sommes obligés de nous rappeler ces chiffres en songeant à adopter un système de crédit agricole pour la province de Québec.

La commission canadienne

La loi créant la commission canadienne du prêt agricole fut passée en 1927 et avait pour but "de venir en aide à l'industrie agricole en fournissant aux cultivateurs canadiens des fonds et des facilités de crédit, à des conditions qui leur permettent de développer leur culture et d'améliorer leur situation économique." On a essayé d'introduire dans cette loi le système de coopération qui a fait le succès de lois semblables dans d'autres pays.

La Commission est composée de quatre membres dont le ministre de l'Agriculture est ipso facto le président. On a pourvu aux finances de la commission de la manière suivante:

La Commission est autorisée à émettre et vendre des débiteurs désignés sous le nom de débiteurs de la commission canadienne du prêt agricole. Aussi en vertu de l'acte d'incorporation, le gouvernement du Canada est autorisé à devenir actionnaire de la commission pour un montant de cinq millions de dollars, laquelle somme a été soustraite par le gouvernement fédéral et le tout a déjà été prêté aux cultivateurs de la province. La commission est aussi autorisée à émettre des parts d'une piastre chacune dont elle pourra disposer comme suit:

A mesure que les cultivateurs obtiendront des emprunts de la Commission, le gouvernement fédéral est autorisé à prendre des actions additionnelles de la Commission pour un montant de cinq pour cent du montant ainsi emprunté. Tout cultivateur qui emprunte de la Commission devient par le fait même actionnaire de la Commission pour un montant de cinq pour cent de son emprunt. En pratique, il ne débourse rien, mais la quelle doit lui prêter la somme de quelle doit lui prêter la somme de cinq pour cent qui est incluse dans l'hypothèque sur sa propriété.

Avant que la Commission puisse commencer à faire des affaires

pratiques par la responsabilité collective de tous les membres des crédits unions. Avant la guerre, ces débiteurs étaient considérés comme placement de tout premier ordre dans le monde financier. On remettait des débiteurs à l'emprunteur pour le montant de son emprunt et non l'argent. L'emprunteur lui-même voyait à vendre ces débiteurs. Après la guerre, ces débiteurs ont beaucoup diminué de valeur.

Le système de crédit à court terme en Allemagne se faisait par l'entremise des banques Raiffeisen qui recevaient les dépôts et faisaient des emprunts aux cultivateurs. Ces banques rurales répondaient aux demandes journalières des cultivateurs.

En 1924, il y avait 19,500 de ces banques rurales en Allemagne. Elles ont commencé leurs opérations en 1848. Les caisses populaires de la province de Québec sont modelées sur ce système.

En France

La France a actuellement un système de crédit agricole qui donne satisfaction. Sous l'acte Méline, de 1894, les membres de la société d'agriculture étaient autorisés à former des sociétés de crédit agricole, les membres eux-mêmes fournissaient le capital nécessaire. L'Etat, par l'entremise de la Banque de France, donne des subides à ces sociétés ou banques rurales. Quand la Charte de la Banque de France a été renouvelée en 1897, une des conditions était que la Banque devait prêter à l'Etat sans intérêt la somme de quarante millions de francs pour les fins de crédit agricole. La Banque devait aussi remettre à l'Etat une part de ses profits annuels pour aider au crédit agricole. Avant 1894, l'ancien Crédit Agricole de France a fait faillite.

A un moment donné en Belgique et en Italie on a voulu aider le Crédit Agricole en utilisant les épargnes ou économies déposées en banque, mais cette entreprise a fait faillite.

La Caisse rurale en Italie a adopté le même système qu'en Allemagne et ce système a été un succès en Italie.

Aux Etats-Unis

Il y a bien des années aux Etats-Unis, en Louisiane, Mississippi et Arkansas, on a inauguré le système de banques de cultivateurs par lesquelles on prêtait aux cultivateurs mais ces banques ont fait faillite et presque tous les fonds ont été perdus.

Bien des années après cela le gouvernement des Etats-Unis a envoyé en Europe une commission pour faire une étude de tous les systèmes européens et en 1916 les Américains ont adopté le Federal Farm Loan Act qui est un système de crédit à long terme et aussi de crédit à courte échéance. Quand la prospérité a cessé, en 1920, aux Etats-Unis cet acte était insuffisant pour les crédits à courte échéance et on a été obligé d'adopter un autre système appelé Intermediate Credit system, établi en 1923 et qui est maintenant à l'épreuve.

La commission canadienne

La loi créant la commission canadienne du prêt agricole fut passée en 1927 et avait pour but "de venir en aide à l'industrie agricole en fournissant aux cultivateurs canadiens des fonds et des facilités de crédit, à des conditions qui leur permettent de développer leur culture et d'améliorer leur situation économique." On a essayé d'introduire dans cette loi le système de coopération qui a fait le succès de lois semblables dans d'autres pays.

La Commission est composée de quatre membres dont le ministre de l'Agriculture est ipso facto le président. On a pourvu aux finances de la commission de la manière suivante:

La Commission est autorisée à émettre et vendre des débiteurs désignés sous le nom de débiteurs de la commission canadienne du prêt agricole. Aussi en vertu de l'acte d'incorporation, le gouvernement du Canada est autorisé à devenir actionnaire de la commission pour un montant de cinq millions de dollars, laquelle somme a été soustraite par le gouvernement fédéral et le tout a déjà été prêté aux cultivateurs de la province. La commission est aussi autorisée à émettre des parts d'une piastre chacune dont elle pourra disposer comme suit:

A mesure que les cultivateurs obtiendront des emprunts de la Commission, le gouvernement fédéral est autorisé à prendre des actions additionnelles de la Commission pour un montant de cinq pour cent du montant ainsi emprunté. Tout cultivateur qui emprunte de la Commission devient par le fait même actionnaire de la Commission pour un montant de cinq pour cent de son emprunt. En pratique, il ne débourse rien, mais la quelle doit lui prêter la somme de quelle doit lui prêter la somme de cinq pour cent qui est incluse dans l'hypothèque sur sa propriété.

Avant que la Commission puisse commencer à faire des affaires

TRIBUNE LIBRE

Il faudrait remanier notre système de taxation

Saint-Alexandre, Kamouraska, 23 novembre 1931.
Le Bulletin des Agriculteurs, Montréal.

Monsieur,

Vous me pardonnerez bien si je suis en retard pour renouveler mon abonnement; la cause est que l'argent est rare. C'est bien difficile de rencontrer les dépenses qu'on est obligé de faire pour entretenir une famille, avec les taxes et les taxes élevées qui nous grevent de tous les côtés.

Je me rappelle bien les premières années que j'ai hérité de la propriété de mon père, je payais \$11 à \$12 par année pour cotisation et taxes annuelles. Aujourd'hui, je paie près de \$60 avec la même propriété qui n'est pas changée du tout, qui s'est plutôt dépréciée depuis ce temps-là.

On nous vante bien la classe agricole, mais on lui fait payer la plus large part. Une chose que j'oserais suggérer, ce serait de taxer les capitalistes qui ont de l'argent en abondance, des fois seulement qu'à l'oyer, comparés au cultivateur qui achète une terre avec un peu de comptant et le reste par termes de \$300 à \$400 par année, jusqu'à \$9,000 ou \$10,000. Je vendrais bien ces gens mentionnés plus haut paieraient au moins suivant la valeur qu'ils possèdent. Que ce soit de l'argent ou de la propriété, il me semble qu'ils pourraient payer autant que celui qui achète une terre par termes et dont seulement le tiers ou moins est payé.

Si vous trouvez, M. le rédacteur, que ces idées que je vous transmets peuvent être utiles, vous n'aurez qu'à les corriger et les publier, car je ne suis pas un diplômé et je ne voudrais pas être mal compris.

Bien à vous,

Louis BERNIER, cultivateur.

Note de la rédaction. — Le problème du remanement de l'assiette des taxes, que soulève notre correspondant, se pose aujourd'hui à nos législateurs, car le cultivateur, qui doit sa terre, paie des taxes pour les dettes qu'il a, et ce système devrait être considéré ridicule et désuet.

La raison de mon retard

Thetford les Mines, 7 décembre 1931
M. Donat C. Noiseux,
Le Bulletin des Agriculteurs, Montréal.

Cher Monsieur,

Je profite de l'envoi de mon abonnement pour deux ans pour vous dire la raison de mon retard qui est aussi celle de la plupart des retardataires à payer le Bulletin cette année.

Je me suis beaucoup de misère, je suis un de ceux qui, comme "Miserable Noire" et beaucoup d'autres correspondants et abonnés de notre bienfaisant journal, ne peuvent trouver l'argent nécessaire pour payer les dettes contractées.

(A suivre)

J'étais dans l'obligation de quitter ma terre par vente ou faillite, il y a quelques jours, lorsque enfin j'ai pu trouver à emprunter l'argent nécessaire pour acquitter les dettes, non pas dans la province de Québec, si bien administrée par la Cie Taschereau, mais aux Etats-Unis.

Voilà ce qu'est la prospérité tant chantée par nos politiciens enragés et grassement payés par nos deniers.

Si la révolution n'éclate pas dans cette province, c'est grâce à l'esprit profondément chrétien de notre population; car les gouvernants font tout pour attirer la haine des "miserables".

Votre humble serviteur.

MISERE

Les raisons!

St-Antoine sur Richelieu, 5 décembre 1931

M. le Directeur,

Un petit espace pour dire mes impressions sur le résultat des dernières élections.

Il y a un grand journal qui dit, il y a quelques années: "Si tu veux être populaire, fais-toi l'ami de la haute finance", et le parti conservateur de Québec n'est pas l'ami de la haute finance. Première raison.

Deuxième raison. M. Houde n'est pas un professionnel; c'est pourquoi on a tant bavé sur lui.

Troisième raison. Les capitalistes étaient contre Houde, car, prétendaient-ils, sa politique était de nature à faire baisser le taux d'intérêt.

Quatrième et dernière raison. Le peuple était si habitué à voir le parti libéral s'emparer du programme conservateur qu'on ne fit aucune attention au programme conservateur et c'est pourquoi on reste si indifférent au dévouement des hommes que compte le parti conservateur.

J.-C. MARCHESSAULT

La plaie de la machinerie

Fontainebleau, 20 nov. 1931

M. le rédacteur,

Pour la première fois, fournissez-moi un petit espace dans votre journal. Ayant à cœur, comme tous les autres de voir finir la crise de chômage qui existe et la grande misère chez tous les cultivateurs, il me semble après tout que nos gouvernements ne trouvent pas les moyens voulus pour enrayer cette crise.

Dans les journaux et au gouvernement, l'on parle d'un crédit agricole qui est un excellent moyen d'aider les cultivateurs à rencontrer leurs obligations à intérêt plus bas qu'ils paient actuellement. On parle aussi de retour à la terre, de nouveaux colons qui seront de nouveaux producteurs alors qu'actuellement des produits de la ferme ne se vendent pas. L'on en fait présent aux riches, non pas aux pauvres chômeurs, car pour eux, ils sont encore trop chers, car ils ne gagnent rien. Et vivre aux frais des gouvernements et des municipalités, l'on ne fait pas une grosse dépense.

Comme chômeur, laissez-moi vous exprimer mon idée pour enrayer le chômage. Je crois avoir trouvé le moyen et je voudrais que nos gouvernements aient la même idée que moi. L'année 1932 ne serait pas une année de chômage, car tout le monde aurait de l'ouvrage et les cultivateurs auraient un marché pour vendre leurs produits. Faites disparaître les camions, les

(Suite à la deuxième)

Pensez au Bulletin et à vous-même en même temps

Voulez-vous comme prime un joli rasoir de sûreté comme celui représenté dans la vignette ci-dessous?



Recrutez-vous un nouvel abonné au "Bulletin des Agriculteurs", à \$1.00 par an, et vous recevrez un rasoir pour vous-même et nous en enverrons un aussi à votre abonné nouveau.

Tous nos abonnés peuvent gagner cette jolie prime. Aidez ainsi à augmenter la circulation du "Bulletin des Agriculteurs" et le "Bulletin" continuera à vous aider.

TRIBUNE LIBRE

(Suite de la première)

racteurs sur les chemins et dans les bois, et toutes les pelles à vapeur; placez l'homme et les chevaux à la place. Ces chevaux mangent du foin et de l'avoine, choses qui viennent du cultivateur. Une petite comparaison pour vous faire comprendre que ce sont bien ces machines qui amènent la crise actuelle. Ces machines vont trop vite et il en résulte la surproduction. Otez tous les camions qu'il y a dans la ville de Montréal par exemple, prenez les chevaux à la place, 10,000 chevaux ne seraient pas trop, qui emploieraient presque autant d'hommes pour les conduire; ensuite, 3,000 hommes pour produire le foin et l'avoine pour ces chevaux, et cela pour la ville de Montréal seulement. Comparez maintenant pour le reste du pays. Il en est ainsi pour les tracteurs et les pelles à vapeur.

Je demande aux gouvernements de faire cette étude et vous trouverez comme moi que ce sont les pires éléments de la crise avec le reste des autres machines qui prennent la place de l'homme, mais commençons par celles-là, et vous verrez cesser la crise.

Si les chômeurs ne gagnent rien, les cultivateurs seront toujours dans la détresse. Souvenez-vous de ce temps passé; nous n'avions pas de ces machines et tout le monde travaillait et l'on n'entendait jamais parler de chômage, comme à présent.

Veillez me croire, après six mois sans travail, l'on a le temps de voir où est le bobo, et si ce bobo faisait aussi mal aux riches qu'il fait mal aux cultivateurs et aux journaliers, il y a longtemps qu'ils auraient mis le doigt dessus et ils l'auraient pansé. Quand bien même le bobo ne nous fait pas mal directement, encore, n'attendez pas que vous en voyez atteint. Faites disparaître immédiatement ce que je vous demande et il sera guéri pour tous. J'ai confiance car je suis l'un de ces malheureux.

F. F.



C'EST UNE

'VRAIE PHARMACIE'
PAR LUI-MÊME

UN PAQUET de Soda à Pâte "Cow Brand" constitue l'une des "pharmacies d'urgence" les plus efficaces que vous puissiez avoir dans la maison... pour vous apporter prompt soulagement à l'indigestion, aux brûlements à l'acidité d'estomac... pour mettre fin au hoquet et aux maux de tête... calmer la varicelle... éteindre le "feu" des brûlures et des échaudures... et comme dentifrice et rinçage-bouche sûr. Gardez-le sous la main comme "aide d'urgence". Le Soda à Pâte "Cow Brand" est du Bicarbonate de Soude pur et il est également bon pour fins médicales et culinaires.

DONNEZ DE L'AGREMENT AU BAIN



Remplissez la baignoire d'eau tiède... ajoutez une demi-livre de Soda à Pâte "Cow Brand"... et sautez dans la baignoire... et détendez-vous. Ah! comme vous vous sentirez reposé et rafraîchi! Et cela ne coûte que quelques cents.

DEUX BROCHURETTES GRATUITES
CHURCH & DWIGHT LIMITED
2715, rue Reading - Montréal, P.Q.
Veillez m'envoyer les brochures gratuites—"Un Ami au Besoin" et "Bonnes Choses à Manger".

Nom
Adresse
(Mettez vos nom et adresse en imprimerie)
C12 16P

Fusion projetée de l'U.C.C. avec la Coopérative fédérée de Québec

Montréal, le 2 déc. 1931

M. le Rédacteur,
Je me demande si cette fusion ou ce mariage aura les bons résultats que l'on attend de la réalisation de ce projet.

Tout le monde sait que le Gouvernement exerce un certain contrôle dans l'administration de la Coopérative Fédérée de Québec. Je ne blâme personne ici, je constate un fait.

Mais je crois que si l'U.C.C. qui a tout rôle de ne pas faire de politique et d'être autant que possible indépendante du gouvernement, s'amalgamait avec la Coopérative Fédérée, ce mariage ne serait pas très heureux en résultats pratiques.

Je préférerais de beaucoup que les CULTIVATEURS s'enrôlent en masse dans l'U.C.C. et cette union qui serait leur force, à laquelle plus rien ne pourrait résister, pour ainsi dire, les mettrait en position de réussir dans leurs buts. Il est bien de compter sur l'aide du gouvernement, mais, si les cultivateurs se persuadaient qu'une bonne fusion leur complète union dans l'U.C.C. serait l'équivalent d'un gouvernement pour eux, et que de ce fait, ils en seraient plus indépendants, ils n'hésiteraient pas à s'enrôler tous dans l'U.C.C.

Les subsides que le gouvernement accorde à une classe sont payés par toutes les classes. Si une classe de la société en s'unissant peut se passer de l'aide du gouvernement pour plusieurs choses, je veux dire pour plusieurs entreprises nécessaires à l'obtention de son but, tant mieux pour tout le monde.

Prenez la question des prêts aux cultivateurs. Les banques ne prêtent pas aux cultivateurs, mais elles acceptent bien leurs prêts, hein? Pourquoi les cultivateurs ne s'unissent-ils pas et ne forment-ils pas une espèce d'institution financière par laquelle les cultivateurs avant de prêter à la disposition de leurs confrères cultivateurs, comme eux, qui ont besoin d'emprunter? Qu'on me comprenne bien, je ne veux pas la séparation d'une classe pour dominer les autres classes. Mais puisque les banques et les commerçants s'entendent entre eux, pourquoi les cultivateurs ne feraient-ils pas de même? "Charité bien ordonnée commence par soi-même".

J.-T. CHENARD

La gazoline, cause de progrès, cause de rebours

Louisville, 5 décembre 1931

M. le rédacteur,

Bulletin des agriculteurs.
Je félicite les employés du Pacifique Canadien qui se sont unis pour faire la demande qu'ils ont faite au gouvernement d'imposer une taxe plus forte sur les camions et les autobus. C'est la première chose à faire pour remédier aux conséquences du progrès. À quoi ça sert de faire des discours pour trouver des moyens de remédier à la misère si, après ces discours, on ne cherche pas à faire disparaître la cause de la misère?

Le meilleur remède, c'est de mettre une grosse serrure à tous les puits de gazoline, avec un sac de sol dessus pour qu'elle rouille, afin de ne pas être capable de jamais les ouvrir. Voyons où en était le pays, il y a vingt-cinq ans, et la différence avec aujourd'hui. Voilà vingt-cinq ans, il n'y avait pas de gazoline et tout était dans la prospérité, tandis qu'aujourd'hui, avec la gazoline, crise universelle.

Voilà la preuve, que nos gouvernements fassent ce qu'ils voudront.

Joseph LAMBERT, cultivateur.

La loi Dillon légalisée...

(Suite de la 6ème page)

tout électeur de contester une élection quelle que soit l'opinion des autres électeurs.

On nous a parlé d'employés menacés. Nous pourrions répondre par une foule de cas où des employés n'ont pas été menacés de renvoi, mais renvoyés, même dans l'Université.

M. Vautrin rappelle à M. Barré qu'il faut parler de la question. M. Barré riposte qu'il a laissé parler M. Lamoureux de tout ce qu'il lui plaît, sans qu'il jugé à propos d'interrompre. M. Barré n'a aucune objection à s'en tenir à la question, mais à la condition qu'on garde la même mesure pour rouges et bleus.

Pour que l'autorité soit respectée, continue M. Barré, il faut d'abord que l'autorité commence par se respecter. Quand on voit des députés proclamer qu'ils sont en dehors des lois, en dehors de la juridiction des tribunaux, hors de l'atteinte des poursuites légales, comment veut-on que l'autorité soit respectée? Le droit à la puissance ne donne pas le droit de tout faire. À supposer que sur les 60 contestations, deux seulement seraient bien prises, la législature n'a pas le droit de priver les électeurs d'un droit reconnu. Autrement, c'est la fin du parlementarisme bien compris.

Quelle va être maintenant la situation de ceux qui ont pris de bonne foi des contestations et qui se trouvent rebulés par le bill actuel? Ils avaient cependant le droit de poursuivre en vertu des lois existantes, les tribunaux leur ont confirmé ce droit. Et voilà maintenant que ces gens vont être obligés de subir les frais, alors qu'ils avaient le droit et la loi pour eux. C'est contraire à l'équité, à la justice et c'est saper les bases de l'autorité.

M. CASPARD FAUTEUX

M. Caspard Fauteux dit que la dernière campagne électorale a été intense et que tout le monde a pu se renseigner. Or le résultat ne fait aucun doute. Alors pourquoi continuer la lutte et empêcher les députés de remplir leurs fonctions avec tout le temps voulu?

Il affirme que dans Sainte-Marie, on passait des poches remplies de bouteilles ou de canistres de boisson et des poches de bois de chauffage avec la carte du maire. Il prétend que la semaine dernière, c'était le maire présent qui dirigeait les activités de l'opposition.

Il proteste contre un article paru dans le Journal où l'on parle de 1837 et 1838, et qu'il est dangereux de distribuer un journal qui parle contre le gouvernement, qui ne respecte pas l'autorité et parle des troubles de 1837 pour soulever la population, à propos de ce bill.

M. P.-A. LAFLEUR

J'ai le privilège d'être parmi les 25 dont l'élection n'a pas été contestée. Je puis donc parler du projet de loi actuellement à l'étude avec plus d'aisance que les 61 membres de la droite qui, étant accusés, veulent en finir sommairement avec leurs accusateurs, en suspendant le fonctionnement normal des tribunaux de cette province, en se substituant aux juges, en s'emparant de leur propre cause, en se jugeant eux-mêmes, et il va sans dire, en s'acquittant eux-mêmes sans autre forme de procès.

Le 24 août dernier, 90 députés ont été élus, dont 79 libéraux et 11 conservateurs. La liste des députés conservateurs comprend 639,005 noms, 489,695 votes ont été enregistrés, d'après le "Rapport sur la dix-huitième élection générale (1931)", ce qui ne veut nullement dire que 489,695 électeurs aient exercé leurs prérogatives de citoyens. Tous ceux qui me font l'honneur de m'écouter saisisent la nuance.

Sur les 489,695 votes enregistrés, 272,487 ont été attribués aux libéraux; 216,404 aux conservateurs et 804 à un indépendant, l'un de mes adversaires. Ainsi, n'était aux polls qu'en minorité de 56,083 dans les 90 comtés de cette province, le parti conservateur n'a cependant que 11 représentants dans cette Chambre, quand le parti libéral, le parti de toutes les libertés... mais des libertés violées, des libertés enlevées et des libertés sabotées, en a 79.

Le parti libéral a donc la force, la force numérique, la force brutale, s'il m'est permis de me servir de cette expression. "La force prime le droit", a dit un fameux autocraite. Le gouvernement va-t-il faire sien cette devise chère à ceux qui se croient invinciblement les plus forts?

Monsieur l'orateur, vous n'êtes pas sans avoir entendu, à la radio, des voix autorisées dire, au cours de la campagne électorale, que 35,000 hommes travaillaient dans les chemins et que seuls les nèges d'hiver restaient à les en débarrasser. Quand les premiers flocons sont tombés sur le gravier, le macadam et le béton, ils n'ont pas surpris à leur travail les 35,000 employés éphémères de la voirie; depuis longtemps, des promesses non remplies les en avaient chassés, la plupart, dès le lendemain de l'élection des 79 députés ministériels.

Les 5,000 noms

Monsieur l'orateur, vous avez lu dans les journaux que 5,000 noms sans droit sur les listes électorales provinciales de certaines divisions de la métropole y avaient été maintenus pour le 24 août, grâce à une procédure prise devant les tribunaux par l'organisation libérale, qui se désista de son appel, l'élection terminée et gagnée.

Et l'on se scandalise du fait que l'indignation populaire, se levant des quatre coins de la province, ait jugé nécessaire de contester un aussi grand nombre d'élections!

Et que dire des bulletins sans talon, qui auraient été remis aux électeurs de façon à contrôler les votes? Des menaces, des promesses et d'autres procédés, dont les tribunaux ont été saisis. Accusation gratuite, dira-t-on du côté de la gauche. Mais alors, pourquoi ne pas laisser la preuve suivre son cours devant les tribunaux compétents?

L'honorable premier ministre prétend que, par son projet de loi, il venge l'honneur de la députation et de la province de Québec. Le député de Montmorency, dont l'élection est contestée, est-il sérieux quand il risque un pareil argument?

Si les contestations portent atteinte à l'honneur de la députation, la députation doit revendiquer son honneur et non pas le compromettre davantage par l'adoption d'une loi.

On porte atteinte à l'honneur de la province de Québec en contestant 61 députés libéraux? Alors, pourquoi ces 61 députés libéraux ne s'empressent-ils pas de revendiquer l'honneur de la province de Québec en se présentant avec diligence devant les tribunaux pour démontrer au reste du pays que certains pétitionnaires, sinon tous les pétitionnaires en bloc, n'étaient que des bas calomniateurs?

Pour les députés contestés, prouver leur innocence devant leurs juges serait plus consolant, plus décisif, plus irrésistible que de tenter de se blanchir eux-mêmes en se votant une loi à effet rétroactif.

Que dit-on, aujourd'hui, un peu partout, même dans les milieux que le grand nombre de contestations, avait d'abord étonnés? Que l'opposition a sans doute en raison de faire ces contestations, puisque le gouvernement en est rendu à vouloir passer une pareille loi pour empêcher que la lumière se fasse.

Quelle farce!

Cette loi validera nécessairement toutes les élections, même celles où il y a eu plus de votes que d'électeurs. Mais l'honneur de la députation sera vengé? Quelle farce!

Poll no 70 a-1, 72 électeurs, 74 votes enregistrés.

Poll no 70 m-z, 61 électeurs, 62 votes enregistrés.

Poll no 73 a-1, 105 électeurs, 110 votes enregistrés.

Poll no 49, 1-7, 78 électeurs, 100 votes pour le candidat libéral.

Poll no 69 a-n, 81 électeurs, 93 votes pour le candidat libéral.

Poll no 69 o-z, 52 électeurs, 64 votes pour le candidat libéral.

Poll no 71 a-m, 70 électeurs, 80 votes pour le candidat libéral.

Poll no 71 n-z, 68 électeurs, 90 votes pour le candidat libéral.

Poll no 72 a-k, 99 électeurs, 106 votes pour le candidat libéral.

Poll no 72 l-z, 101 électeurs, 111 votes pour le candidat libéral.

Poll no 73 m-z, 96 électeurs, 99 votes pour le candidat libéral.

Et le bill Dillon, par son effet rétroactif, valide cette élection.

C'est l'honneur de la province de Québec qui l'exige!

Est-il prudent de piétiner ainsi les droits populaires dans un temps de crise où l'on devrait prêcher par l'exemple le respect des lois à une population angoissée qui réclame du pain?

Monsieur l'orateur, l'honorable député de Sainte-Anne était peu connu de notre population. Quand on répond aux interrogateurs qu'il est Irlandais de naissance, ils s'étonnent, sachant les luttes séculaires de sa race pour la liberté. Pour son premier exploit, il a voulu un coup de maître et son nom, attaché à pareille loi, passera malheureusement à l'histoire.

"200 sauvages"

M. Maurice Gahies, député de St-Henri, répond à M. Lafleur. L'opposition aurait bien mieux fait, dit-il, de parcourir la province pour répéter ses leçons de vertu, ses bons conseils. Ainsi dans St-Henri, les conservateurs auraient pu être pas amenés, le jour de la votation, 200 sauvages de Caughnawaga pour assommer les électeurs qui voulaient voter honnêtement.

Les membres de l'opposition ont été battus et de façon honnête. Le malheur est qu'ils ne savent pas prendre leur défaite comme des hommes. Ça apprendra à ceux qui braillent que la population de la province n'est pas en faveur des brailleurs.

Point d'ordre

M. Gault pose quelques questions à M. Dillon, qui y répond. M. Gault affirme qu'il y avait lieu de contester. Ainsi, dit-il, on sait que le gouvernement avait annoncé des travaux de voirie pour aider les sans-travail. On a effectivement fait ces travaux, mais pour n'y employer les gens qu'au point de vue politique, à tel point que la plupart des gens qui ont travaillé n'étaient pas des chômeurs et qu'ils ont délaissé leurs récoltes pour s'occuper des travaux de voirie.

M. Taschereau soulève un point d'ordre et prétend que le chef de l'opposition parle à côté de la question. M. Vautrin, président du comité, soutient ce point de vue.

L'opinion de M. Sauvé

MM. Duplessis et Dillon argumentent, puis M. Sauvé dit que la loi est faite pour tuer les contestations actuelles, mais que ça va faire une drôle de loi en pratique, puisqu'elle permet de soulever la question de provenance du dépôt devant quatre ou cinq juges qui pourront décider contradictoirement sans se gêner.

Il est 6 heures et la Chambre s'ajourne sans avoir adopté la clause 23(B).

M. Taschereau ne répond pas à M. Duplessis.

La Chambre, après le souper, se réunit de nouveau et continue l'étude du bill des élections contestées. La clause 23(B) est adoptée immédiatement et l'on adopte rapidement les autres clauses.

Sur la clause qui fait courir la réduction se chiffrera à plus de

tomatiquement en faveur du député dont l'élection est contestée les délais provenant de la tenue d'une session. M. Duplessis remarque que ça signifie tout simplement que désormais, il ne pourra plus y avoir de contestations d'élections contre les ministériels. Il suffira que le premier ministre convoque une session, et la fesse durer quatre mois, au lendemain des élections. En effet une clause de la loi des élections contestées décreta que l'inscription d'une contestation, quant au mérite, doit être commencée dans les quatre mois qui suivent le "gazetage" officiel du député élu.

M. Taschereau refuse de répondre si oui ou non ledit article aura pour effet de tuer toutes les contestations.

Finalement le bill est adopté en comité plénier et l'on procède à la troisième lecture.

M. Gault déclare que Jupiter aveugle ceux qu'il veut perdre. Le gouvernement qui se sent fort fort abuse de sa force pour commettre des iniquités, pour saper les principes du parlementarisme. Il en paiera la rançon et plus tôt qu'il ne le croit.

Un appel au Conseil législatif

M. Duplessis dit que l'opposition a tout fait pour éclairer le gouvernement sur les dangers de sa législation. Celle-ci sera considérée comme une des œuvres malheureuses du gouvernement. Elle fait reculer le droit parlementaire de 100 années, elle pose des droits acquis, enlève aux électeurs leurs droits, rend toute contestation électorale impossible, établit le principe qu'un groupe d'individus peut s'arroger le droit de se juger et de se soustraire à la juridiction des tribunaux.

Il me paraît opportun de faire appel au bon sens du Conseil législatif, de lui demander de bien étudier la loi, d'en poser les conséquences ultimes. Nous sommes la seule province à avoir maintenu le Conseil législatif, qui peut jouer un rôle utile et efficace. Les autres provinces l'ont abolie, sans doute parce que ce corps ne rendait plus les services qu'il était censé rendre. Le Conseil législatif se place au-dessus des questions de parti, doit décider dans le meilleur intérêt de la province et du bon ordre.

59 contre 9

On vote ensuite sur la troisième lecture qui est adoptée par 59 voix contre 9.

Le débat sur le budget se continue par un discours de M. Stockwell, député de Brome.

Les députés ont ensuite repris le débat sur le budget.

Billets d'excursion pour les fêtes

À l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, le Service des Voyagers du Pacifique Canadien mettra en vigueur des taux spéciaux d'excursion, entre toutes les stations au Canada, chose qui devrait contribuer considérablement à stimuler le trafic durant cette période de l'année.

Les réductions offertes au public voyageur sont fort appréciables car, dans certains cas, elles représentent un rabais d'environ un tiers du prix régulier pour l'aller et le retour. Ainsi, cette diminution d'un tiers s'appliquera pour la période entière des Fêtes; c'est-à-dire que l'on pourra se procurer des billets à ce taux les mardi, mercredi et jeudi, 22, 23 et 24 décembre, avec retour valable jusqu'au 4 janvier 1932. Cette concession fait suite à celle qui a déjà été offerte pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An, séparément, et en vertu de laquelle des billets aller et retour peuvent être obtenus au taux du plein passage simple plus un quart.

L'avantage que comporte ce rabais spécial est bien illustré par le fait que pour un voyage de Montréal à Québec et retour, par exemple, la réduction se chiffrera à plus de

Arome de la fleur 'Frais des Plantations'



Des plus riches plantations britanniques

Vert ou noir — à partir de 60c lb.

trois dollars.

Pour la Noël, les billets seront valables à l'aller, les mercredi, jeudi et vendredi, 23, 24 et 25 décembre et, pour le retour, seront acceptés jusqu'à minuit le lundi, 28 décembre. Pour le Jour de l'An, les billets seront encore valables à l'aller, les mercredi, jeudi et vendredi, 30, 31 décembre et le 1er janvier, et au retour, jusqu'à minuit, le 3 janvier.

Comme la plupart des établissements de commerce fermeront leurs portes le lendemain de Noël et du Jour de l'An, le congé se prolongera donc dans chaque cas, du jeudi au dimanche soir ou lundi matin. De plus, l'offre de ces billets réduits d'excursion décidera probablement un grand nombre de personnes à voyager en cette occasion.

Pour ce qui est des voyageurs de commerce, leurs billets de fin de semaine seront valables à partir de midi, le jeudi précédant Noël ou le Jour de l'An, jusqu'au retour le lundi suivant.

Le Service des Voyageurs du Pacifique Canadien prévoit donc une grande affluence de voyageurs durant les Fêtes et prend les dispositions voulues pour assurer à tous le maximum de confort et d'attention. Un grand nombre de convoyeurs circuleront en plusieurs sections, tandis que des voitures supplémentaires seront attachées à tous les trains réguliers.

Les élèves, instituteurs et institutrices de nos maisons d'enseignement, qui désirent passer le temps des Fêtes dans leurs familles, bénéficieront aussi d'une réduction dans le prix de leurs billets, mais devront au préalable se procurer un certificat signé de leur directeur ou de leur principal. Les billets seront valables à partir du jour de fermeture de l'école jusqu'à la rentrée des classes, après les Fêtes.

La crise des paiements soviétiques à l'étranger

Des rumeurs inquiétantes circulent parmi les personnes intéressées au commerce avec les Soviets quant aux difficultés financières de ces derniers et à la possibilité d'un moratoire sur les paiements à l'étranger.

Les démentis officiels du gouvernement soviétique ne contiennent aucun chiffre sur l'endettement à l'extérieur, ils ne peuvent donc que renforcer le manque de confiance et l'inquiétude qui régnent dans les sphères industrielles et commerciales.

En réalité, il serait extraordinaire que l'URSS, dont le système économique est si artificiel, n'éprouve aucune conséquence de la crise financière que traverse en ce moment l'Europe et en particulier l'Allemagne et l'Angleterre.

Nous pouvons affirmer que le crédit soviétique est compromis plus qu'aucun autre par la crise financière, en raison de l'utilisation que les Soviets ont faite des crédits étrangers et du rôle joué par l'Allemagne dans le financement des commandes soviétiques.

Les commandes soviétiques à l'étranger sont basées sur des crédits de un à quatre ans; on peut évaluer à trente mois la moyenne de la durée des crédits accordés aux Soviets. Ces crédits sont donc des crédits à termes relativement courts et les traites qui les concernent ont été souvent réescomptées.

Les commandes avaient pour objets des machines destinées à l'exécution du plan quinquennal, dont le rendement ne peut être qu'à longue échéance et dont l'amortissement ne peut commencer qu'au moment où ce rendement deviendra effectif. Selon toute probabilité, ce rendement ne permettra jamais de procéder à un amortissement rationnel, tout d'abord parce qu'en URSS, on tient peu compte de la rentabilité des entreprises et parce que le marché intérieur a été ruiné par le plan quinquennal lui-même, pour la mise en oeuvre duquel il a fallu rationner à l'extrême la population et détruire la prospérité des paysans.

Le Gouvernement des Soviets a fait exactement la même chose que l'Allemagne: il a transformé les crédits à court terme de l'étranger en investissements à long terme à l'intérieur du pays. La catastrophe se produira au moment où la situation du marché international deviendra si tendue qu'il sera impossible de se procurer de nouveaux crédits pour faire face aux paiements urgents, car l'URSS ne trouvera certainement pas à l'extérieur les concours financiers considérables qui permettraient d'éviter l'effondrement.

CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CORRESPONDANCES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 29 janvier, 1932, pour le transport des correspondances de St-Jacques, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, six fois par semaine sur la route entre ST-ROSAIRE et la STATION DU CHEMIN DE FER du Canadien National à Bulstrode Station, via le bureau de poste de Bulstrode Station, à commencer le 1er avril, 1932 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés sur les conditions du contrat peuvent être consultés aux bureaux de poste de ST-ROSAIRE et BULSTRODE STATION, et au bureau de l'Administrateur de district où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.

J. TAYLOR, Administrateur de District de District.

Montréal, 14 décembre 1931.

T'a pas ?



Tas pas déjà enquéulé l'arbitre à cause d'une décision que tu croyais injuste pour ton club —

par RACEY



lui criant son fait avec tant de force, qu'il finit par tendre et, se tournant de ton côté, il te jette un regard qui n'a rien d'amical —



Jos, je te présente M. Larondelle l'arbitre à la partie de ce soir.



Ne vous en faites pas, l'ami — faut pas prendre ces choses trop au sérieux.

Mais après la partie, tu rencontres ton ami Adolphe en compagnie de ce même arbitre que tu viens d'arranger d'aussi belle façon —

dites simplement —

"Bière Black Horse Daves s.v.p."

NOUVELLES DES PRIX

CE QUE VOUS ACHETEZ

PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL

FARINE A PAIN		DRECHE DE BRASSERIE		PETROLE	
Le char, le baril, en sacs		La tonne		Le gallon	
Première patente	\$2.45	Drèche sèche	\$4.90	Imperial Royalite:	17 1/2
Deuxième patente	\$2.15	SUCRE	Les 100 livres	Imperial Royalite:	17 1/2
Forêt à boulanger	\$2.05	Granulé, sac de jute	\$4.80	Darils d'acier de 47 gal.	17 1/2
FARINE A ENGRAIS		MELASSE (BARBADES)		GAZOLINE	
Le char, le baril, en sacs		Le gallon		Le gallon	
Première patente	\$1.85	No 1, baril de 25 gals.	\$52	Imperial Three Star:	17 1/2
Deuxième	\$1.75	No 1, tonneau de 90 gals.	\$48	Barils de 47 gallons	17 1/2
SOUS-PRODUITS DU BLE		SEL		ENGRAIS CHIMIQUES	
Le char, la tonne		Le sac		SIMPLES	
Son	\$21.25	Sel fin, sacs de 200 lbs.	1.90	Par chars complets, F.O.B. Québec	
Gru rouge	\$22.25	Gros sel, sacs de 140 lbs.	1.10	Superphosphate, 16 p. c.	
Gru blanc Laurentia	\$26.25	Sel en pierce, sacs de 100 lbs	1.35	assimilable	
Middlings (extra)	\$30.25	LARD SALE		Muriate de potasse 48%	
MOULEES		Le baril de 200 livres		sac de 200 lbs	
Le char, la tonne		Gras de dos (30 40 morc.)		Sulfate de potasse, 48 p. c.	
"Success"	\$29.25	Gras de dos (40 à 50 morc.)		sac de 200 lbs	
GRAIN MOULU		Gras d'épaule (25 à 35 morc.)		Sulfate d'ammoniaque, 20 p. c.	
Le sac de 98 livres		SAINDOUX		Nitrate de soude, 15 p. c.	
Blé d'Inde moulu	\$1.50	Timette de 60 lbs	\$10	d'azote, sac de 100 lbs	
Blé d'Inde cassé	\$1.50	Seaux de 20 lbs	\$11		
TOURTEAUX DE LIN					
Le char, la tonne					
Première qualité	\$34.25				

Nouvelles des marchés

Le marché du bétail

Les bêtes à cornes destinées soit au marché ou à l'engrais étaient comme d'ordinaire à la veille des fêtes, très peu en demande et la condition du marché était donc en conformité avec les offres et leurs contenus de bonne qualité. Malheureusement, le conseil donné aux expéditeurs par les marchands à commission et autres, de réduire les envois au minimum, ne fut pas généralement observé et sur les marchés où les provisions ne furent pas molindres, on constatait des réductions de prix très appréciables. Les animaux de qualité très inférieure furent plus ou moins mis de côté, tandis que les meilleures qualités n'inspiraient pas un intérêt extraordinaire. Il serait peut-être bon de répéter encore que d'ici aux fêtes et même un peu après, les offres devraient être de volume minimum et la qualité maximum. Les bovins d'en-

grais se vendront, sans aucun doute, assez lentement de même que les bovins de boucherie, et il est nécessaire d'être prudent ici encore.

Il n'y eut pas de demande exceptionnelle pour des bovins de la qualité des fêtes, comme la chose existait au cours de cette même semaine, par les années passées, et l'intérêt porté aux bovins de bonne qualité dérivait considérablement de la bonne demande pour du bœuf éligible à être accepté sous l'empire des règlements du Classement du Bœuf administré par le ministère de l'Agriculture.

A Toronto, les prix perdaient 25 c. pour les meilleurs bovins de boucherie et 50 c. pour la qualité commune; il restait d'assez grandes quantités de sujets tous les jours. Quelques bovillons de qualité extraordinaire donneront \$6.75 au commencement de la semaine, mais pratiquement parlant, le prix le plus élevé pour les bovillons de choix était \$6.50. A Montréal, le prix le plus élevé fut \$6. Ce prix fut payé pour des animaux venant en dehors de la province, dont les provisions venant de l'ouest du Canada et d'Ontario donnaient une meilleure qualité que celle offerte au cours des semaines précédentes. Les prix des animaux de bonne qualité étaient

un peu plus élevés, Winnipeg recevait de petites quantités et la rareté des bovillons de boucherie de qualité supérieure occasionnait un prix élevé de \$6. Calgary recevait une quantité moins considérable et bien que le commerce fut limité, les bons bovillons se vendaient 25 c. de plus; les meilleurs \$4.75. Les arrivages à Edmonton se maintenaient aussi dans des limites raisonnables et la plupart des ventes se faisaient à des valeurs fermes; les meilleurs bovillons rapportaient \$4.75. Prince-Albert n'avait que quelques animaux; le prix le plus élevé fut \$3.75; Moose Jaw ferma à une légère augmentation pour la meilleure qualité — \$4.50 étant le prix le plus élevé; Saskatoon payait jusqu'à \$4.

Le marché des vaches à Toronto était ferme; quelques ventes eurent lieu à \$8. A Montréal, les prix gagnèrent 25 à 50 c. et rapportaient jusqu'à \$9. Sous l'influence d'un commerce plus ferme, Winnipeg obtenait \$7 comme le prix le plus élevé. Le marché de Calgary était bon jusqu'à \$6; celui d'Edmonton le même jusqu'à \$6; Prince-Albert jusqu'à \$4; Moose Jaw \$5, de même que Saskatoon.

Le prix le plus élevé obtenu à Toronto pour les agneaux choisis fut \$6.75; toutefois à la fermeture on ne payait que \$6.40. Le marché

CONSULTATIONS LEGALES

SERVICE SPECIAL DU BULLETIN DES AGRICULTEURS

AVIS AUX CORRESPONDANTS:

Les personnes qui veulent profiter de notre service de "consultations légales" doivent observer les règles suivantes:

- 1) Ce service est établi pour l'avantage exclusif de nos abonnés: toute demande de renseignement doit donc être signée, afin que nous puissions vérifier si le correspondant est un abonné.
- 2) Les questions doivent être adressées directement au journal.
- 3) Ces questions ne doivent soulever que des points de droit qui se présentent d'ordinaire au cours de la vie rurale. "Celui qui voudra obtenir une opinion sur un cas spécial nécessitant des recherches ou une longue étude, devra se conformer aux conditions qui pourront être posées par nos avocats consultants."
- 4) Tout correspondant qui désirera une réponse immédiate et personnelle devra payer l'honoraire qui pourra être exigé par nos avocats.

Règlement 28.
Réponse à V. B.:—
Le règlement que vous nous citez nous paraît être plutôt régulier. Nous supposons que les formalités qui doivent précéder et accompagner la passation d'un règlement de ce genre ont été respectées. Il est de la juridiction d'un conseil municipal de passer un règlement ayant trait à l'ouverture, la fermeture et l'entretien d'un chemin.

20:—J'ai endossé un billet de \$1000.00 et ce billet est fait à demande. Comme endosseur, suis-je obligé de payer ce billet?
Réponse à J. C.:—
L'endosseur en endossant un billet promet que sur présentation régulière ledit billet sera payé par le souscripteur. Il garantit en quelque sorte le paiement dudit billet. Il faut toujours se rappeler que la présentation à l'endossement est nécessaire pour lier l'endosseur d'un billet et qu'un billet payable à demande et endossé doit être présenté à l'endossement dans un délai raisonnable.

30:—Un conseil municipal a-t-il le droit de fournir une somme pour venir en aide aux chômeurs?
Réponse à P. G.:—
Nous ne voyons rien qui empêche le conseil de fournir une somme pour les pauvres et les indigents. Du reste, la chose est faite généralement chaque année à une

assemblée du conseil où le budget est voté, ledit budget incluant un item consacré spécialement aux fins qu'une somme soit votée pour le bien des pauvres et des indigents, etc.

40:—L'on me dit que tout contribuable éloigné de l'école de plus de 2 milles 1-2 peut obliger la Commission scolaire à transporter les enfants à ses frais. Cette distance de 2 milles 1-2 doit-elle être calculée de la résidence du contribuable jusqu'à l'école en passant par le chemin ou si les commissaires peuvent mesurer la distance directement de la résidence à l'école en passant à travers les propriétés d'autrui?
Réponse à F. R.:—
Le code scolaire ne s'exprime pas ainsi. Il y est décidé qu'un arrondissement ne devra pas excéder 5 milles en longueur ou en largeur, à moins que les commissaires d'écoles ou syndics n'aient pourvu aux moyens de transport des enfants à l'école. Il s'agit donc de savoir quelle est la superficie de l'arrondissement qui est régi par les commissaires d'écoles et des services par l'école en question. Il y a certains autres cas où les commissaires ou les syndics sont obligés de prendre des arrangements pour faire transporter à une école et en ramener en voiture les élèves éloignés dans le cas où deux ou plus grand nombre d'arrondissements sont réunis pour une même école.

de Montréal était un peu plus facile; les meilleurs environ \$6.50. Les arrivages à ces deux endroits furent assez bons et fermes jusqu'à \$6. Le prix le plus élevé à Calgary fut \$4.75 sur un marché ferme et à Edmonton le marché resta le même à \$4.75.

Prince-Albert obtenait un taux uniforme de \$4; Moose Jaw \$5 comme prix le plus élevé, et Saskatoon \$5.

Toronto recevait encore une provision peu abondante de porcs et le bon jugement exercé fut récompensé par un raffermissement du marché à \$4.85 au sortir du wagon pour le type à bacon, bien que les prix offerts au commencement semblaient vouloir baisser. On signala quelques ventes à \$5 au sortir du wagon, mercredi. Le porc de choix obtenait \$1 de plus chacun. A Montréal, le marché des porcs était irrégulier et languissant; la meilleure qualité des types à bacon, de boucherie et de poids léger se vendait \$5, nourris et abrévés. Winnipeg, sous l'influence d'arrivages assez abondants, perdit 25 c. après avoir obtenu \$4 comme prix plus élevé sur le type à bacon. Le marché de Calgary était le même; le porc à bacon à \$3.75; le marché d'Edmonton était irrégulier, fermant à un prix moins élevé; le type à bacon à \$3.40; Prince-Albert perdit du terrain après \$3.70 comme prix plus élevé; Moose Jaw avait un marché ferme à \$3.60 et Saskatoon perdit du terrain après l'ouverture, à \$3.70. Par conséquent ceux de Calgary, nourris et abrévés; Calgary, au sortir du wagon. Le porc de choix se vendait \$1 de plus.

M. le Chev. Etienne Paradis, Québec, (10), \$50.

S. Mgr Chasson, C. J. M. év. Chatham, N. B., \$50.

Les H. H. F. Maristes, \$50.

M. l'abbé F. Dugal, St-Michel, N. B., \$50.

M. l'abbé Arthur Lapin, Aum. de "Don Bosco", \$50.

Anonyme, par Mgr Ross, \$50.

Mme Bellier, Québec, \$50.

Mlle Alice Caron, Québec, \$50.

Mgr P. J. Fillion, rect. Univ. Laval, Québec, \$25.

M. l'abbé Eugène Brunet, dir. P. U. T. S.-J., \$25.

M. l'abbé Cyrille Gagnon, \$25.

M. l'abbé Thibodeau, curé, \$25.

Anonyme de Montréal, \$25.

M. l'abbé U. T. Dumas, curé St-David, Lévis, \$25.

M. le chm. Emile Chartier, vice-rect. Univ. Mont., \$10.

M. l'abbé Alphonse Corriveau, Holywood, Ont., \$10.

M. J. A. Gauthier, voy. de comm., Montréal, \$10.

M. Arthur Crevier, Mtl, \$10.

M. Edouard Crevier, Mtl, \$10.

M. le mag. en ch. Ferdinand Roy, \$10.

M. François Vachet Nominique, gnan, \$10.

M. le professeur Pierre Paul Mager, \$3.

Mme François Vachet Nominique, prof. Sém. Québec, \$5.

M. le notaire Siméon Bernard, L'Ange, \$5.

M. le Dr Philippe Hamel, Québec, \$5.

M. l'abbé O. Poliquin, St-Hyacinthe, \$5.

M. le Dr Paul Desfosse, Paris, France, \$3.

M. Pierre Desfosse, Paris, France, \$3.

M. Jacques Desfosse, Paris, France, \$3.

M. Claude Dubort, Paris, France, \$3.

M. J. E. C. Ouellet, Ste-Germaine (Dorchester), \$3.

M. le chm. Sylvio Corbeil, dir. grad. Sém. Ottawa, \$2.

M. l'abbé G. Gagnon, P. V., St-David, Lévis, \$2.

M. Achille Deslauriers, Mtl, \$2.

M. J. A. Delisle, Qué., \$1.

M. J. Lavoie, sec. trés. St-Hippolyte (Terr.), \$1.

M. B. W. Brady, Mtl, \$1.

M. L. P. J. Roy, Mtl, \$1.

M. J. F. Bélanger, \$1.

M. L. D. Bouchard, propag. D'ail, Ottawa, \$1.

M. Claude Vachet, Nominique, \$1.

M. Adolphe Hénuzet, Nominique, \$1.

Dr Paul Desfosse, Paris, France (coll.), \$7.20.

Mlle Valentine DeGuise, zélatrice, (coll.), \$13.55.

Mme J. A. Castanier, Sayabec, \$5.

M. l'abbé Arthur Gauthier, pc., M. P. W. Dugal, Québec, \$50.

M. W. E. O'Connor, Québec, \$5.

TROISIEME LISTE DE SOUSCRIPTION

N.B. — Souscriptions omises sur deuxième liste déjà publiée.

Abbé Alex. Vachon, dir. Eco. le Chm. Univ. Laval, \$25.00

Abbé J.-S. Comtois, pur curé St-Louis (Terrebonne), 2.00

Abbé Boudon, curé, Lachamp, Dépt. Lozère (France), 100 frs

Antoine Charbonneau, agromome, Joliette, 5.00

SOUSCRIPTIONS DE COLLECTIVITES

La Soc. des Arts, Sciences et Lettres, Québec, \$10.00

Enfants de Marie, Eglise du Gesù, Montréal, 25.00

Ass. Fédérée des Anc. Elèves des Convents Catholiques du Canada, 25.00

RR. SS. Blanchés de N.-D. d'Afrique, Lévis, 1.00

Cercle des fermières, Sainte-Anne, 50.00

Soc. St-Jean-Baptiste, Québec, section St-Jean, 50.00

Paroisse St-David, Lévis, 48.91

Sup. du Précieux-Sang et sa communauté, St-Hyacinthe	25.00
Maison St-Joseph, C. S. V., Otterburne, Man.	10.00
Soc. St-Jean-Baptiste de Limoilou, Québec	56.38
Paroisse St-Etienne de Beauharnois	50.00
Cercle des Fermières, Saint-Jean-Port Joli	20.00
Rimouski, paroisse	45.40
Maison Dupuis Frères, Ltée, Montréal (personnel)	83.14
Paroisse Sacré-Coeur (Valleyfield)	90.50
Par. St-Rédempteur (Valley)	7.30
Par. Hinchinbrook (Valley)	5.20
Par. Ste-Barbe (Valley)	40.00
Par. Ste-Agnès de Dundee	25.00
Par. St-Télesphore	10.00
Par. Saint-Polycarpe	27.50
Par. St-Chrysostome, V.	42.50
Par. Roberval (Chicoutimi)	79.39
Par. Chicoutimi (ville)	195.00
Par. Hébertville (Lac St-Jean)	67.00
Hôtel-Dieu St-Valier, Chicou.	5.00
Par. Mont-Joli	62.24
Par. Ancienne-Lorette	31.10
Par. Charny	6.35
Par. Cap-Rouge	17.20
Par. St-Grégoire, Montmor.	40.00
Par. Champlain	13.90
Par. N. D. J.-Cartier, Qué.	135.76
Par. N. D. du Chemin, Qué.	40.15
Par. St-Sauveur, comité du Sacré-Coeur	80.84
Par. St-François d'Assise, Q.	24.47
P.-T. Légaré, rue St-Joseph, (personnel)	3.25
Ass. des prof. catholiques de la circonscription de l'Ecole Normale Laval	50.00
Ass. Can.-Américaine	373.00
Paroisse Matane	200.00
Cercle des fermières Havre-Aubert, I. de la Madeleine	10.00
Cercle des fermières, Etang du Nord, I. de la Madeleine	6.60
Comité S. C. L. section des dames, Roberval, 1931	10.00
Cercle des fermières, Baie des Sables, Matane	25.25
Cercle des fermières, St-André de Kamouraska	2.65
Comité S. C. L. Rimouski, section des dames, 1931	29.55
Cercle des fermières, La Sarré, Abitibi, section des dames, 1931	3.19
U. Régionale québécoise de l'A.C.J.C.	53.55
Les Frères des Ecoles chrétiennes, Acad. Commerciale, Québec	100.00

SOUSCRIPTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE LA PROVINCE DE QUEBEC	
Mont-Joli	25.00
Drummondville	25.00
St-Paul du Nord, Charlevoix	10.00
Ste-Anne de la Pêraderie	10.00
Les Escoumains	10.00
Nedeele, Co. Pontiac	10.00
Charlesbourg-ouest	25.00

SOUSCRIPTIONS DES CONSEILS DE COMITES DE LA PROVINCE DE QUEBEC	
Napierville	100.00
Soulanges	50.00
Mégantic	25.00
Yamaska	100.00
Québec	100.00
Champlain	100.00

GAGNEZ \$20.00 et plus par semaine en cultivant des champignons pour nous, dans caves et hangars toute l'année. Commencez maintenant. Expérience pas nécessaire. Nous achetons tout ce que vous cultivez. Livre illustré gratuit. ROYAL MUSHROOM CO., Dépt 183, MONTREAL, QUE.	
--	--

CREMERIES PAPINEAU 2117 rue Mont-Royal Est FR. 0689 Montréal	
--	--

GRATIS PRIMES en ARGENT Gagnez \$500 par jour en vendant nos bonbons gratuits de jardin à 5c le paquet. Service nous aujourd'hui, demandez les grâtes et le catalogue de Primes. ALLAN NOUVEAUTES St-Zacharie, Qué.	
---	--

TABLETTES TOUSSINE POUR LES CHEVAUX	
-------------------------------------	--

Contre: TOUX, COURME, BRONCHITE et SOUFFLE	
--	--

Excellentes aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire mourir. Elles débarrassent aussi des vers. Envoyées franco par la poste sur réception du prix: 50c la bouteille. Agent pour le Canada.	
--	--

DR JOS. COMTOIS ST-BARTHELEMY, P.Q.	
-------------------------------------	--

Machinerie et Fournitures Modernes au Service de l'Industrie Laitière	
---	--

Il nous fait plaisir de vous rappeler que chez	
--	--

B. TRUDEL & CIE	
-----------------	--

Vous trouverez un assortiment complet de machines et fournitures nécessaires à compléter toute installation nouvelle de Laiterie de la ferme, de la ville et du village, ainsi que pour laiterie et fromagerie.	
---	--

Nous avons aussi, à votre service, nos ingénieurs dessinateurs qui vous guideront dans toute nouvelle installation, ou changement que vous désireriez faire dans votre installation présente.	
---	--

Demandez nos catalogues, nos prix et les conditions de paiements. Tous renseignements demandés seront fournis avec empressement.	
--	--

B. TRUDEL & CIE	
-----------------	--

304, PLACE D'YOUVILLE	
-----------------------	--

Case Postale 484 Montréal Tél. MARquette 8057	
---	--

NOUVELLES DES PRIX

CE QUE VOUS VENDEZ

Prix du gros, net, livré à Montréal — Dernières corrections, mardi, 1 h.

BEURRE DE BEURRIERIE		MIEL BLANC		MOUTONS BLANCS	
	La livre		La livre		
Pasteurisé no 1	21 1-2	Réceptifs de 30 lbs	07 1/2	No 1	\$2.50 à \$3.00
Non pasteurisé no 1	21	Réceptifs de 5 lbs	08	No 2	\$1.50 à \$2.00
Pasteurisé no 2	20 1-2	Réceptifs de 2 1/2 lbs	08 1/2		
FROMAGES LOCAUX		MIEL AMBRE		MOUTONS ABATTUS	
	La livre		La livre		Les 100 livres
Meule de 5 lbs (paraf-fine)	11	Réceptifs de 30 lbs	06 1/2	Choix	\$6.00
Meules de 20 lbs	10	Réceptifs de 5 lbs	06 1/2	No 1	\$4.00
FROMAGE COLORE					
No 1	08				
No 2	07				
FROMAGE BLANC					
	La livre		La livre		
No 1	08	Réceptifs de 30 lbs	05 1-2		
No 2	07	Réceptifs de 5 lbs	05 1-2		
		Réceptifs de 2 1-2 lbs	06 1-2		
OEUFS		MIEL BRUN		AGNEAUX DU PRINTEMPS	
	La douzaine		La livre		Les 100 livres
Frais extras	45			No 1	\$6.25 à \$6.50
Frais premiers	40			No 2	\$4.25 à \$6.00
Poulettes	35				
POULES VIVANTES		SIROP D'ERABLE		AGNEAUX ABATTUS du printemps	
	La livre		Le gallon		La livre
Choix, 5 lbs et plus	19	No 1	00	Choix	11
Bon, 4 lbs 1-2 et plus	17	No 2	00	No 1	10
Moyenne, 4 lbs et plus	15			No 2	09
POULES ABATTUES		SUCRE D'ERABLE			
	La livre		La livre		
Choix, 5 lbs et plus	19	No 1			
Bon, 4 lbs 1-2 et plus	17	No 2			
Passables, 3 lbs et plus	16				
POULETS VIVANTS		BOUVILLONS VIVANTS			
	La livre		La livre		
"A", 5 lbs et plus	20	No 1	\$5.50 à \$6.00		
"B", 4 lbs et plus	18	No 2	\$4.50 à \$5.25		
"C", 4 lbs et plus	16	No 3	\$3.00 à \$4.50		
POULETS ABATTUS		TAURES VIVANTES			
	La livre		Les 100 livres		
Choix, 5 lbs et plus	24	No 1	\$4.00 à \$4.50		
Bon, 4 lbs et plus	22	No 2	\$3.25 à \$4.00		
Moyen, 3 1/2 lbs et plus	18	No 3	\$2.50 à \$3.00		
DINDES ABATTUES		VACHES VIVANTES			
	La livre		Les 100 livres		
Choix, 15 lbs et plus	28	No 1	\$3.25 à \$3.75		
Bonnes, 12 lbs et plus	26	No 2	\$2.50 à \$3.00		
Vieilles dindes	22	No 3	\$1.50 à 2.00		
OIES VIVANTES		TAUREAUX VIVANTS			
	La livre		Les 100 livres		
Bonne, 9 lbs et plus	0.00	No 1	\$3.00		
Passable	0.00	No 2	\$2.00 à \$2.50		
OIES ABATTUES		VEAUX DE LAIT VIVANTS			
	La livre		Les 100 livres		
Bonne, 10 lbs et plus		No 1	\$8.00 à \$8.50		
Moyenne, 8 lbs et plus		No 2	\$6.00 à \$7.50		
		No 3	\$4.50 à \$6.50		
CANARDS ABATTUS		VEAUX ABATTUS			
	La livre		La livre		
Choix, 5 lbs et plus		Choix	12		
Bon, 4 lbs et plus		No 1	11		
		No 2	09		
CANARDS VIVANTS		VEAUX DE CHAMPS VIVANTS			
	La livre		Les 100 livres		
Bon, 5 lbs et plus, jeunes	0.00	No 1	\$2.00 à \$3.00		
Moyen, 4 lbs et plus	0.00	No 2			
LAPINS VIVANTS		VEAUX DE CHAMPS ABATTUS			
	La livre		Les 100 livres		
Choix, 5 lbs et plus	08	No 1	\$5.00 à 6.00		
		No 2	\$4.00 à 5.00		

MOUTONS BLANCS		MOUTONS ABATTUS	
	La livre		Les 100 livres
No 1	\$2.50 à \$3.00	Choix	\$6.00
No 2	\$1.50 à \$2.00	No 1	\$4.00
AGNEAUX DU PRINTEMPS		AGNEAUX ABATTUS du printemps	
	Les 100 livres		La livre
No 1	\$6.25 à \$6.50	Choix	11
No 2	\$4.25 à \$6.00	No 1	10
		No 2	09
PORCS VIVANTS		PORCS ABATTUS	
	Les 100 livres		Les 100 livres
Bouchers et à bacon	\$5.00		
Select	100 au plus par tête		
Porcs légers	\$5.00		
Lourds	\$5.00		
Truies	\$4.00 à \$4.50		
PEAUX VERTES		LAINE	
	La livre		La livre
De bœuf, moins de 48 lbs	04 1/2		
De bœuf, plus de 48 lbs	03 1/2		
De taureau,	02 1/2		
De veau, chacune	35 à 50		
De veau engraisé	05 1/2 à 06 1/2		
D'agneau, la peau	10 à 20		
De cheval, la peau	\$1.25 à \$1.50		
FOIN DE MIL		FOIN DE TREFLE	
	La tonne		La tonne
Lavée, no 1	la lb., 12 à 14		
Lavée, no 2	10 à 12		
Non lavée no 1	06 1/2 à 09		
Non lavée no 2	04 1/2 à 07		
PATATES		FEVES	
	La tonne		La tonne
No 1, Québec, 80 lbs	40 à 50		
POIS		Importés	
	Le minot		Le minot
No 1	0.00		0.00
No 2	0.00		0.00
CANADIENS		CANADIENS	
	Le minot		Le minot
Importés	0.00		0.00
Canadiens	0.00		0.00

Activités Agricoles Fédérales

Expédition d'orge canadienne

La Commission des ventes de l'Ontario, de concert avec les agents de la Division fédérale des semences, a expédié dernièrement à M. W. C. Noxon, agent général de l'Ontario, à Londres, un échantillon de cinquante livres d'orge que l'on pourrait fournir en quantité pour le moutillage.

Cet échantillon a été bien vu, et cette appréciation a été exprimée d'une manière très pratique et très acceptable, car l'on a reçu depuis des commandes pour deux wagons d'orge, l'un de 2000 boisseaux pour Dublin et l'autre de 1500 boisseaux pour Londres, qui, tous deux, seront expédiés de Montréal à la fin de novembre.

L'embargo sur les bêtes à cornes est modifié

L'Arrêté ministériel du 9 novembre lève l'embargo sur l'importation des bovins venant du Royaume-Uni en ce qui concerne l'Ecosse. Il est dit dans cet arrêté que l'embargo est levé parce qu'il n'y a pas eu de cas de fièvre aphteuse en Ecosse pendant une longue période de temps suffisante. Il est donc permis maintenant d'importer des animaux d'Ecosse à condition qu'ils soient embarqués à un port coëssais, sur un navire faisant voile directement sur le Canada et ne touchant à aucun port anglais. Les fourrages accompagnant les animaux et qui doivent servir à les nourrir en chemin, doivent également avoir été cultivés et entreposés en Ecosse. L'Arrêté permet de présenter des demandes pour l'importation des bovins, des moutons, d'autres ruminants, et des porcs venant d'Ecosse.

Les exportations de beurre augmentent

Le numéro courant de la Revue du commerce des produits laitiers, publiée par le Ministère fédéral de l'Agriculture, montre que les exportations de beurre pour 1931 et jusqu'à date, se montent à 159,600 paquets contre 4,980 paquets pendant la période correspondante l'année dernière. Les exportations de fromage jusqu'à date, qui se chiffrent par 813,688 fromages, sont de 36,206 meules supérieures à celles de l'année dernière, tandis que la quantité de fromage offerte pour le classement, qui est de 1,113,912 meules jusqu'à date pour 1931, est de 100,000 meules inférieure au chiffre de l'année dernière.

Le meilleur breuvage pour les écoliers

Les jours d'école devraient être des jours laitiers, car aucun aliment n'est aussi rafraîchissant, aussi sain et aussi nourrissant que le lait. Lorsque les enfants reviennent de l'école à 4 h., ils ont faim, ils sont fatigués et la mère sait qu'un verre de lait est la nourriture la plus saine et la plus facile à préparer qu'elle peut leur donner. Le verre de lait à 4 h. devrait faire partie du programme de la journée des écoliers. — Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Renouvellement des demandes pour les permis d'établissements

Le commissaire fédéral des fruits à Ottawa reçoit actuellement les demandes pour les permis d'exploitation d'établissements pour 1932, sous la loi de l'industrie du sucre d'étable. La loi prescrit que les propriétaires d'établissements qui vendent leurs produits en dehors de la province où ils se trouvent, doivent avoir un permis délivré par le Ministère de l'Agriculture. Il n'y a rien à payer pour ce permis; la demande doit donner le nom et l'adresse du propriétaire, l'endroit où se trouve l'établissement (numéro du

lot, concession, canton et comté), le nombre d'arbres que l'on se propose d'entretenir. Il a été délivré en 1931 un total de 1,020 permis aux propriétaires et 24 permis aux fabricants.

Service d'inspection des viandes

Un des services les plus utiles peut-être que rend le Ministère fédéral de l'Agriculture est l'inspection de la viande et des conserves alimentaires dont sont chargés les agents de la Division de l'hygiène des animaux. Pendant l'année fiscale finissant le 31 mars 1931, il y avait au total 66 salaisons fonctionnant sous l'inspection fédérale. Le total des animaux abattus a été le suivant: bovins 991,048, moutons 774,075, porcs 1,268,657, volailles 234,015, et chèvres 25. — La quantité de bêtes condamnées n'a été que de 146 pour cent des animaux abattus et habillés; c'est là une preuve bien évidente de la haute qualité générale et de la bonne santé des animaux canadiens. Le nombre de bêtes condamnées, par rapport aux bêtes abattues, est très faible. Les viandes préparées aux établissements qui opèrent sous l'inspection du gouvernement, n'ont pas une garantie absolue que cette viande est bonne pour la consommation. Le service de l'inspection des viandes est une garantie importante pour la santé de la population.

Valeur de la farine de poisson

En discutant la valeur nutritive de la farine de poisson le Dr Frank L. Shutt, chimiste du Dominion, dit ce qui suit: "L'emploi de farines de poisson dans les rations de toutes les catégories de bestiaux et spécialement pour les porcs et les volailles, augmente constamment. On peut considérer ces farines principalement comme sources de protéine, mais la graisse, les matières minérales et l'iode sont également d'une très grande valeur dans l'alimentation." Il fait remarquer également que les farines de poisson ne sont comestibles qu'à condition d'être faites de poisson frais. La chair de poisson est la meilleure source de protéine, et les matières minérales qu'elle contient sont aussi très utiles.

Faits au sujet de la conservation des pommes

Depuis dix ans la station expérimentale fédérale de Summerland, C.-B., a fait une étude spéciale des pratiques commerciales d'entreposage au sujet des pommes et publie maintenant, entre autres, les constatations suivantes:

(a) La durée commerciale des pommes, ou la longueur de temps pendant laquelle elles sont bonnes à vendre, est réglée par les conditions de sol et de climat dans lesquelles elles sont cultivées, par l'état de maturité auquel elles sont cueillies, par le traitement qu'elles reçoivent dans l'entrepôt, et par la rapidité avec laquelle elles sont refroidies, de même que par les conditions dans lesquelles elles sont conservées.

(b) Même dans une variété qui est l'objet du même traitement pendant la culture, la cueillette, l'emballage et la conservation, la qualité de garde est sensiblement influencée par la grosseur et la quantité.

(c) On peut grandement prolonger la durée commerciale de bien des variétés en les gardant à une bonne température.

(d) On devrait s'attacher à récolter les pommes au bon moment de la maturité; elles ont alors un maximum de qualité et se conservent plus longtemps.

(e) Il serait vivement à désirer que l'on apporte plus de soins à la manutention des pommes entre le verger et le marchand de détail, pour que les fruits puissent arriver aux consommateurs sans meurtrissures ni tares.

(f) Il faut sortir les pommes de

l'entrepôt dès qu'elles sont dans le meilleur état pour être mangées.

(g) L'emploi intelligent du froid prolonge beaucoup le temps pendant lequel les pommes peuvent être vendues en bon état aux consommateurs.

L'engraisement et l'emballage des volailles

Les cultivateurs de la région de la Baie de Campbell dans le comté de Pontiac, P.Q., essaient un nouveau moyen de vendre leurs volailles pour le marché de Noël. La plupart des éleveurs du district se sont engagés à vendre sous ce système les volailles qu'ils élevent, et il semble probable qu'ils réussissent à faire remonter les prix. Sous la direction de l'agronome local et du propagandiste provincial en aviculture pour le district, les cultivateurs engraisent leurs volailles en épinettes et ces volailles seront triées, étiquetées et emballées dans des caisses, avec l'aide du Service d'aviculture du Ministère fédéral de l'Agriculture. Elles seront offertes en vente aux enchères libres le jour de l'Assemblée, le 16 décembre, et si l'on juge que les prix ne sont pas suffisamment élevés, toute l'expédition sera mise en commun et expédiée à Montréal pour être vendue par les voies habituelles.

Notre richesse agricole

Une note publiée par le Bureau fédéral de la Statistique évalue la richesse agricole brute du Canada pour 1931 à \$7,373,559,000. Sur ce chiffre les bestiaux entrent pour une valeur de \$687,225,000 et les volailles pour \$54,852,000, soit un total de \$742,077,000. Le revenu agricole annuel brut estimé pour 1930 a été de \$1,240,470,000. Les animaux de la ferme vendus ont contribué \$166,630,000; la laine, \$2,311,000, les produits laitiers, \$27,734,000, les volailles et les œufs, \$95,227,000; soit un total de \$541,322,000 venant directement des animaux et des produits animaux.

Les stations de démonstration donnent un bel exemple

Beaucoup de stations de démonstration conduites sous la direction des fermes expérimentales donnent un bel exemple aux cultivateurs du voisinage en améliorant leurs bâtiments et en embellissant leurs abords. D'après J. C. Moynan, le surveillant des stations de démonstration, bien des propriétaires de fermes sur lesquelles se trouvent ces stations, plantent des jardins potagers et fruitiers et améliorent l'apparence des propriétés en peignant et en blanchissant les bâtiments, en établissant des pelouses permanentes, en plantant des arbres et des arbustes et des parterres de fleurs vivaces.

Certains exploitants des stations qui avaient modestement commencé avec une certaine de fraisiers et de framboisiers, ont aujourd'hui des plantations dont la récolte, vendue dans le district, rapporte plus de \$200 par an. Quarante-six exploitants de stations ont peint ou blanchi leurs maisons l'année dernière et quelques-uns d'entre eux ont fait pour la première fois. Cet embellissement des abords de la maison, des jardins et des pelouses a un très heureux effet, en rendant la jeune génération plus satisfaite des conditions rurales.

Les acheteurs anglais apprécient notre farine de Luzerne

Les rapports reçus par la Division fédérale des semences indiquent que les importateurs britanniques confient actuellement des commandes importantes de luzerne moulu, ou farine de luzerne à des maisons canadiennes. Ils indiquent également que les expéditions de cette farine qui arrivent en Angleterre satisfont aux conditions les plus rigoureuses des marchés anglais.

On emploie surtout la farine de luzerne en Angleterre comme ingrédient dans les aliments des volailles; on exige qu'elle ait une bonne couleur, contenant une proportion considérable de vert. Les importateurs anglais sont très satisfaits de l'amélioration qui s'est produite dans la couleur et la qua-

lité de la récolte canadienne de farine de luzerne en 1931. Cette farine convient beaucoup mieux pour le marché que le produit qui était expédié en ces dernières années. Non seulement la couleur est meilleure, mais la farine est plus finement broyée et elle soutient avantageusement la comparaison sous ce rapport avec les importations du Sud-Afrique et de la Californie. La Division fédérale des semences recommande aux fabricants canadiens de farine de luzerne d'apporter le plus pur et de la meilleure qualité possible pour le moulin et de donner également une attention spéciale à la mouture, au choix de bons sacs et de bonnes étiquettes. On pourra ainsi grandement développer le débouché de farine de luzerne en Grande-Bretagne.

Nettoyez les tuyaux de fournaise pour vous débarrasser des teignes

Les teignes sont des insectes de maisons, très répandus au Canada. Ils causent de grandes pertes en s'attaquant aux vêtements. Il est généralement difficile de s'en débarrasser, mais des recherches que l'on vient de faire récemment en Colombie-Britannique ont démontré bien clairement que l'on a négligé jusqu'ici un des endroits où les teignes trouvent bien des facilités pour se reproduire dans un grand nombre de maisons canadiennes.

Dans les maisons chauffées par un calorifère à air chaud, ainsi que dans celles où les tuyaux ont une direction horizontale, on a trouvé qu'il se rassemble dans ces tuyaux de la poussière et de la boue, qui forment presque un tapis. L'entomologiste qui a conduit une enquête sur la cause de cette accumulation, l'attribue à la paresse des servantes et des maris, qui, lorsqu'ils balayaient une chambre, et surtout une chambre recouverte d'un tapis épais, envoient souvent la poussière dans la grille à air froid pour s'épargner la peine de ramasser.

Un examen soigneux a révélé la présence de larves des teignes et d'autres preuves de la présence de bien des générations de teignes. L'expérience a démontré également que trois ou quatre mois après le nettoyage des tuyaux, la poussière s'accumule de nouveau en une couche assez épaisse pour fournir un nouveau foyer de reproduction et d'alimentation pour les teignes. Pour se débarrasser complètement des teignes dans une maison infestée, il faut non seulement nettoyer et stériliser tout le matériel possible, mais aussi nettoyer parfaitement les tuyaux de fournaise. (Ministère de l'Agriculture, Ottawa.)

Comment nourrir les vaches laitières

C'est sans doute agir sagement que de garder pour l'élevage les génisses des meilleures vaches laitières; il n'y a pas à coup sûr de meilleur moyen de relever rapidement la production d'un troupeau, mais bien choisir ne suffit pas, il faut encore bien nourrir. Le rendement d'une vache adulte dépend de la façon dont elle a été développée, c'est-à-dire des soins qu'elle a reçus, et ces bons soins doivent commencer à partir de la naissance même du veau.

A la station expérimentale fédérale de Kapuskasing, nous suivons la méthode suivante pour le développement des génisses, et il s'est montré satisfaisant. On sépare le veau de sa mère à la naissance; la seule circonstance, dans laquelle on ne le fait pas, est lorsque le veau est faible, incapable de boire ou que le pis de la vache est très dur. Pendant les quatre premiers jours, on lui donne le lait de sa mère à raison de huit à dix litres par jour, divisés en trois repas. Pendant les trois premières semaines on donne deux repas de lait entier par jour et l'on augmente graduellement la quantité, mais en évitant de suralimenter. Une bonne règle est de toujours tenir le

veau sur son appétit. Au bout de trois semaines, on passe graduellement du lait entier au lait écrémé, on met de une à deux semaines pour faire ce changement. On ajoute alors une substance grasse pour remplacer le gras de beurre que l'on a enlevé du lait. La gelée de graine de lin est l'une des meilleures substances pour cela, on la prépare en faisant bouillir une livre de graine de lin dans un gallon d'eau jusqu'à ce qu'une gelée épaisse se soit formée. Lorsque le changement du lait entier au lait écrémé est fait, on ajoute au lait une cuillerée à table de gelée, et l'on augmente graduellement cette quantité jusqu'à ce que le veau reçoive une demi-lasse à chaque repas, à l'âge d'un mois.

A l'âge de trois ou quatre semaines, on met à la portée des veaux une mouture composée de deux parties d'avoine finement broyée, une partie de son, et une partie de tourteau de lin; on commence par en donner une poignée par jour et l'on augmente graduellement cette quantité pour donner 1 livre 1/2 par jour à l'âge de vingt-deux semaines. On supprime alors graduellement le lait écrémé et l'on augmente d'autant la ration de grain. A partir de l'âge de trois ou quatre semaines, on met à leur disposition du bon foin de trèfle et de l'eau propre. Une petite quantité de racines ou un mélange de racines et d'ensilage donne également de très bons résultats.

Si les veaux naissent au printemps, nous ne les exposons pas à la chaleur ni aux mouches; nous les gardons dans une loge fraîche et sombre jusqu'à l'âge de quatre mois, après quoi on leur fournit un enclos pour la nuit. S'ils naissent en automne, on les tient dans une loge propre, chaude, confortable et ensolée.

Apprenons à connaître les abeilles

Tout ce que certaines personnes paraissent savoir au sujet de l'apiculture, c'est que les abeilles sont des insectes qui passent leur temps à piquer des gens inoffensifs. Il y a aussi beaucoup de soi-disant apiculteurs qui ignorent bien des choses de la ruche. Une colonie d'abeilles remisée dans le coin d'un jardin est une chose bien insignifiante à voir, mais sait-on que pendant l'été cette petite boîte contient une population d'environ 100,000 abeilles, que de 2,000 à 3,000 nouvelles abeilles sortent de leurs cellules toutes les vingt-quatre heures, et que de 12,000 à 13,000 abeilles sont nourries toutes les minutes de ces vingt-quatre heures. Dans cette boîte si peuplée il y a une abeille (la reine), très différente des autres; elle n'a qu'une tâche, qui est la ponte des œufs, et elle s'en acquitte si bien qu'elle pond jusqu'à 3,000 œufs en vingt-quatre heures. Ces œufs sont de deux sortes, ceux qui produisent l'abeille ouvrière, ou "butineuse", et ceux qui produisent le bourdon ou mâle. Un autre fait étrange c'est que les jeunes larves sortant des œufs qui produisent des ouvrières deviennent des reines lorsqu'elles sont élevées dans certaines conditions; c'est là le secret de l'élevage des abeilles. Les ouvrières sont toutes des femelles non développées, et malgré ce contretemps, la colonie d'abeilles est le groupement le mieux organisé du monde entier. Examinez l'entrée de la colonie pendant l'été et vous verrez beaucoup de grosses abeilles à forme dodue, entrant et sortant, et faisant beaucoup de bruit comme si elles essayaient de convaincre tout le monde de leur importance. Ce sont les bourdons ou les mâles; en réalité ils ne font aucun travail et ils sont incapables de se nourrir ou de se défendre d'eux-mêmes; ils sont nourris par leurs sœurs et ne portent pas d'aiguillon. On pourrait croire que c'est là un arrangement idéal si l'on ne savait que lorsque la récolte de miel est terminée, ces pauvres diables sont chassés de leurs maisons pour mourir de faim et de froid. Le taux de la mortalité de la colonie

PETITES ANNONCES

TARIF: 50 sous par insertion de 25 mots ou moins; 2 sous par mot additionnel.

AGENTS DEMANDES

Un seul agent par localité, pour vendre articles pour messieurs. Dépôt \$1.00 exigé pour échantillons. S'adresser à A.-A. Sauvageau, Saint-Marcel des Carrières, Co. Verchères, P. Q. 49-50-51

AIGUISAGE DE TONDEUSE

Nous aiguisons toutes lames de tondeuses (clippers) que vous nous ferez parvenir par la maille au prix de \$0.60 la paire. Prompt service, satisfaction garantie. Nous vendons les lames neuves et usagées à prix raisonnable. M. Wilfrid Fontaine, PIERREVILLE, P.Q. 47-48-49-50-51-52

A VENDRE

Faites aiguiser vos plaques de tondeuses, 50 cts la paire. Satisfaction garantie. Envoyez vos plaques et .05 cts pour poste. Payez après l'aiguisage. Achetez aussi les plaques usagées. S'adresser à Follard Desrosiers, L'Ange-Gardien, comté Rouville, Québec. 50-51-52

A VENDRE

Bélier canadien et Holstein enregistré et accredité. Prix modéré pour livraison prompt. 2 béliers Lelcesters, excellent type à fourrure, \$14 chacun. S'adresser à C.-E. Naisseau, St-Jean-Baptiste, comté Rouville, Qué. 49-50-51-52-53-54

Magnifique cheval reproducteur Percheron, pesant 1875 livres, âgé de 7 ans, ayant toujours remporté le premier prix aux expositions. S'adresser à Joseph Pelletier, Bie, comté Rimouski. 49-50-51-52 Province de Québec.

Un troupeau complet de dix bêtes de Brown Swiss enregistrées et accreditées. Vente à bonnes conditions pour cause de vente de propriété. S'adresser à George H. Robert, 6025, Christophe-Colomb, Montréal. 49-50-51-52-53-54

EPILEPSIE

Si vous souffrez ou avez des amis souffrant de cette terrible maladie, découpez cette annonce immédiatement et faites venir le livre de renseignements gratuit sur le fameux Remède Trench de Révulsion Mondiale contre l'Epilepsie et les Crises. Des milliers de témoignages, 40 ans de succès.

TRENCH'S REMEDIES LTD.

Dépt 14, 79, rue Adélaïde Est, Toronto.

INVENTIONS

Protégée en tous pays. Demandez à Manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc. MARION & MARION 364, rue Université, Montréal.

JEAN TRUDEL EUGENE SIMARD

Trudel & Simard AVOCATS

Immeuble La Sauvegarde

152 Est, rue Notre-Dame Montréal.

SABOURIN & SABOURIN

AVOCATS B. P. 963 25, rue St-Jacques, SAINT-JEAN, P.Q.

Tuyaux de fer

Toutes grosseurs, bons comme neufs; coupés et filés de longueur voulue. Aussi tous les accessoires. Toujours en main et à bas prix. Aussi fournaies, radiateurs, bains, éviers, toilettes. Universal Pipe & Salvage Co., 874 Wellington, Montréal.

Gros Sel Allemand

UNIVERSAL BRAND

est très élevé, de même que le taux de la natalité. La vie de l'abeille n'est que d'environ six semaines, pendant l'été, tandis qu'elle est de sept ou huit mois en hiver. Quant à la reine, elle peut vivre plusieurs années. Ces petits insectes qui piquent ont produit plus de trente en un millions de livres de miel au Canada en 1930. Ceux qui désirent de plus amples renseignements sur l'apiculture, sont priés d'écrire à la Ferme expérimentale centrale, Ottawa, pour demander le bulletin no 33, sur "Les abeilles et la conduite du rucher".

En bonne santé à 82 ans

M. C. H. Rommel, de Union City, Mich., écrit: "Les gens d'ici s'émerveillent de mon apparence bien portante et ne veulent pas croire que j'ai dépassé ma quatre-vingt-deuxième année. Le Novoro du Dr Pierre me maintient en bonne santé". Cette préparation bien connue, faite de plantes, est excellente pour les personnes âgées car elle facilite la digestion, améliore l'appétit et règle les intestins. Ce n'est pas un commun article de commerce. Le Novoro est seulement fourni par des agents spéciaux désignés par le Dr Peter Fahrney and Sons Co., 2501 Washington Blvd, Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

GRATIS

Montre et nombreux beaux cadeaux tels que: ustensiles d'aluminium, lingerie, coton, couvre-lit, rideau, broderie estampée, articles de toilette, etc., donnés gratuitement à ceux qui voudront nos grâces de Jardin à 7 cts le paquet. Demandez 50 paquets et notre catalogue. L'Union des Jardiniers, Engr., Lévis, P.Q.

CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CORRESPONDANCES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Ministère des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 15 janvier, 1932, pour le transport des correspondances de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, six fois par semaine sur la route rurale No 3 de St-Onovore, via le bureau de poste de St-Pie de Guire, à commencer le 1er avril 1932 prochain. Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés sur les conditions du contrat projeté peuvent être consultés aux bureaux de poste de ST-ONOVORE et ST-PIE DE GUIRE, et au bureau de l'Administrateur de district où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.

J. TAYLOR, Administrateur de District.

Bureau de l'Administrateur de District.

Montréal, 2 décembre 1931.

50-51-52

Feuilleton du "Bulletin des Agriculteurs"

CONSCIENCE DE CROYANTS

par Laurent BARRE

27 (Suite)
CHAPITRE XIII
DERNIERS ADIEUX

Sur la route, le fiancé est reparti à l'aube. Vers Saint-Félicien. Il s'en va, revivant son passé, revoyant les gens et les choses de sa vie de défricheur et de bucheron. Une journée à Saint-Félicien, une journée à Saint-Prime, une journée à Sainte-Edwige, puis à Saint-Méthode, la paroisse martyre, puis c'est le retour chez les Neuvilles.

A la porte, il y a un érpe. La mort a passé; c'est la veillée mortuaire, les funérailles.

Deux personnages assistant aux funérailles devaient exciter la curiosité des badauds.

Le fiancé, qui, triste, mais calme, suivait la mort et une femme vêtue de noir, portant un voile épais au point que personne ne put voir ses traits et la reconnaître.

C'était Rosette, la fille des Sans-chagrin.

repentir, il y a des institutions, des communautés, où des filles comme moi trouvent un abri contre le mal et les tentations du monde; il y a des maisons où des filles comme moi peuvent faire de leur vie une vie utile au lieu d'en faire une vie de débauche et de perdition pour leurs semblables.

Lentement, le soir tombe; bientôt ce sera la nuit. Chez les Neuvilles, il ne reste que Rosette, son père et sa mère, Irénée, le fiancé de la petite morte, et les enfants de la famille.

La viveuse convertie enlève le voile qui la masque et au départ de ses parents qui retournent à Saint-Prime, elle dit adieu, adieu au monde, adieu à la vie.

CONCLUSION

La paroisse de Saint-Méthode est morte. Pour lui donner un semblant de vie factice, le capital étranger paiera encore à son curé une somme mensuelle dont il ignore au juste le montant.

Et les victimes de l'emprise étrangère sur nous, sur notre peuple, sur nos biens, sur nos gouvernements, les inondés, les cultivateurs, les colons dépossédés illégalement et sans droits, d'après un mot désormais célèbre, ces victimes, où sont-elles?

Ici et là, un peu partout, ces terribles chassés de leurs chez-eux essaient de se refaire une vie, de reprendre racine, eux que l'on a déracinés.

Quand vous en rencontrerez, demandez-leur l'histoire de leur pays

de leur paroisse. Ils vous diront: Jamais nous n'avons demandé autre chose que notre bien, le respect de nos propriétés; ils vous diront encore que l'on a voulu les garder à leurs terres avec des semblants d'avantages et de culture, modèle, sur des terres rendues partiellement inutiles par l'infiltration.

Peut-être vous diront-ils qu'ils ont assez souffert pendant les jours sombres du déracinement pour ne pas aller se remettre dans la même position.

Il y en a qui vous chanteront la complainte du sauvetage, d'autres qui vous diront l'histoire d'une Lucette ou d'un Irénée qu'ils ont connue. Tous pleurent leur foyer, le malheur des temps modernes, mais, chrétiens croyants, ils ont pardonné à leurs bourreaux et à leurs lâches complices.

Parfois, j'en rencontre qui me disent: écrivez notre histoire, l'histoire de la paroisse martyre, l'histoire de la terre assassinée par l'emprise étrangère, sous l'œil paternel de nos protecteurs attirés qui, par faiblesse ou vénalité, n'ont pas su nous défendre.

Comme la terre, Lucette, fille de la terre, est morte assassinée par l'emprise étrangère, l'emprise du luxe et du mauvais exemple.

Rosette n'est plus dans le monde. Si, parfois, votre vie vous amène dans l'un de ces jardins de l'enfance où les petits déshérités de la vie trouvent le foyer que la richesse leur refuse, la famille que le monde ne peut ou ne veut leur donner, peut-être verrez-vous une religieuse jolotte, dont la beauté vous surprendra, dont le sourire et l'air de douceur vous édiéront.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à L'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Georges Pelletier, administrateur.



LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

Etablie à Montréal en 1786

donnes y d'la Molson

3 Bières

à votre choix

INDIA PALE

Une bière Molson originale. Hygiénique et de forte constance. (Étiquette blanche).

EXPORT

Richesse en houblon et de bonne constance... pour les personnes qui savent apprécier une bonne bière. (Étiquette dorée).

STOCK

Douce au goût, mais de la force et de la qualité Molson. (Étiquette bleue).



Le cousin Pol

(Nouvelle)

(par Marie-Antoinette Grégoire-Coupal)

(Extraits du journal de Jean Myreland, directeur de la revue bi-mensuelle, "Le Camarade".)

(suite)

Vendredi, le 24 juillet.

J'ai écrit à ma petite correspondante masquée. Que me répondra-t-elle? Lundi, le 27.

La réponse ne s'est pas fait attendre, mais m'a quelque peu déçu. Cette petite n'a évidemment pas l'intention de se lier ainsi au premier inconnu qui daigne s'intéresser à elle. Sa lettre est un singulier petit cocktail de réserve, de confiance et de scepticisme, alors que je m'attendais à un réveil d'enthousiasmes insoupçonnés. Mademoiselle Colette redoutait-elle de trouver en moi un vulgaire célibataire en quête d'un nouveau flirt, ou bien est-elle de ces âmes délicatement féminines à qui il répugne de mettre les hommes au courant de leurs affaires? Je m'y perds. La lettre n'a cependant rien de blessant pour moi, elle a même un petit ton reconnaissant et c'est justement ce ton qui m'agace, parce qu'il me semble voir ma correspondante écrire son épître au maître, sur les lèvres, et au fond des yeux un sourire terriblement malicieux. Cette enfant doit être un bien drôle de petit diable avec un nez légèrement retroussé, des yeux moqueurs et des cheveux fous. Je parie que si je veux m'en donner la peine, j'aurai vite fait de la reconnaître si jamais je la rencontre dans les rues de St-Hilaire, car c'est impossible qu'avec un esprit comme le sien elle puisse avoir la physionomie de tout le monde.

Mademoiselle Colette, vous avez beau être fine comme tout et dévouée comme pas une, vous n'aurez pas, avec le cousin Pol, le dernier mot comme ça, et je vous approuverai bien ou j'y perdrai mon latin!

Vendredi, le 31 juillet.

Impossible de perdre mon temps à rédiger mon journal, ces derniers jours Le Camarade m'a pris tout entier avec la navette entre St-Hilaire et Montréal, car je suis là-bas presque chaque soir, grâce à l'amabilité de l'un de mes amis. Je n'ai pas encore aperçu mon lutin, mais elle m'a écrit de nouveau, en m'envoyant un article de main de maître dédié à mes trois fréquents partis en guerre contre ses idées artistiques. Je ne suis pas beaucoup plus avancé que la première fois, quoique son ironie ait fait à l'égard de sa sagesse, sans qu'elle ait perdu pour cela son enjôleuse façon de faire avaler ses boutades.

Je la connais pourtant sans qu'elle s'en doute, cette petite-là!

Lundi, le 3 août.

Je me suis informé discrètement des Le Gardien, les gens de St-Hilaire ne les connaissent pas; il s'agit donc d'un villageois tout comme nous. Ma correspondante ne m'a jamais rien écrit de sa personnalité et je ne connais d'elle que sa talentueuse façon d'écrire. Il est évident que je n'ai pas besoin d'en savoir davantage, mais la curiosité me pique de singulière façon, et je n'en obtiendrai la paix que lorsque j'aurai vu de mes yeux le petit phénomène. Mal m'en prendra peut-être, il y a tant d'intelligences hors concours enfermées dans des corps sans grâce. Cependant je m'obstine à croire que Colette est charmante, charmante et pétillante comme ses lettres, qu'elle a le nez retroussé et toute une auréole de chères fous.

Mercredi, le 5 août.

Quel mari sans cœur je deviens... Je viens de constater, avec un pincement à ma conscience qui me fait rougir de honte, que depuis trois semaines je n'ai pas eu dans ce carnet un seul mot pour ma femme, alors qu'aujourd'hui chacune de mes pages était remplie d'elle. Oh! Yvie, je te jure pourtant que la photo, installée à la place d'honneur sur mon bureau, la photo, dis-je, me surprend plus d'une fois le jour à rêver de ton sourire. Je n'ai pas changé, mais je me suis creusé dans une bien détestable aventure, dont les conséquences seront peut-être plus redoutables que je ne les avais prévues. Pourquoi que je puisse m'en tirer sans que tu ne le doutes de rien, sans que ta belle confiance en ton Jean s'altère, ni même s'égare!

Le repentir bondirait mon âme, au point que tu en serais certainement touchée, et que tu me pardonnerais de tout ton grand cœur compréhensif. Et puisque à la contradiction il faut ajouter la pénitence tiens, je te le promets, cette Colette, c'est fini, je ne lui écris plus, sous aucun prétexte!

(à suivre)

COURRIERS des ABFILLES

Flora des Dunes.—Pour devenir abeille il faut envoyer ses noms et adresse à Grande Sœur, cette condition rendra le public tout ce que vous m'envoyez.

Feuille d'Érable.—Je m'intéresse à tout ce que vous me racontez et constate avec plaisir que votre vie semble être un enchantement continu. Puisse cela se continuer longtemps pour votre bonheur, chère Feuille d'Érable.

Maryse. (M.L.M.)—Cocotte! Vous auriez choisi bien mieux que moi vous qui avez de l'imagination à revendre et qui goûtez comme pas d'autres, alors que moi j'ai si peu de temps pour chercher ce qui vous irait parfaitement, sans compter que mon goût s'émousse au milieu de tout ce qui mijote dans mon pauvre cerveau. Cependant j'aime ce petit mot qui m'est venu "subito". Laissez-vous aussi? Si oui, soyez ma petite Maryse; sinon, nous chercherons mieux; j'attendrai votre appréciation avant de vous enregistrer définitivement. Ce que vous attendez vous sera retourné sous peu. Je vous souris un tendre bonjour en espérant bientôt vous relire.

Martien Immigré.—Nous accueillons tous ceux qui nous viennent après avoir rempli les conditions requises. Soyez des nôtres, alors, gentil Martien, et revenez-nous fréquemment.

Reine Blanche.—J'ai tout reçu, chère neigée, merci mille fois. Pourquoi vos souris ne deviendraient pas de belles caillottes? Je vous le souhaite de tout mon cœur. Les nouvelles de Venis de Médécis

ont fort intéressé. Je vous remercie et vous prie de lui rappeler mon souvenir, quand vous lui écrirez. D'exquises choses pour vous.

Mélangé d'Or.—Vous êtes bonne et je vous remercie sincèrement pour votre généreux envoi. En retour, puisse Dieu vous bénir, chère Mélangé, que j'aime toujours.

Immortelle Canadienne.—Pour rendre une œuvre féconde, il faut l'aimer d'abord et s'y donner avec cœur et courage et il est rare qu'ainsi on n'obtienne pas le ciel des succès. C'est là votre devise et je vous félicite. Soit votre devise et je vous félicite. Soit votre devise et je vous félicite. Soit votre devise et je vous félicite.

Agrippine.—Voilà un pseudonyme qui dit beaucoup de choses et qui cache une petite fille qui sait parfaitement bien demander une faveur! Aussi vous êtes la bienvenue au rucher comme d'habitude, tout un flot de fraternelles tendresses. Oui, je suis grande... comme vous aimez les alouettes et je vous protégerai contre les tourmentes si vous ne craignez de venir vous blottir près de moi. Je vous présenterai un correspondant bientôt. Au revoir! petite fille.

Phébé.—Je note votre désir avec l'espoir de le combler bientôt et je vous enregistre dans mes filières en vous lisant.

A l'estimé rédacteur du "Bulletin des Agriculteurs", M. Donat-C. Noisieux, le Cercle "Les Abeilles" est heureux d'offrir ses souhaits les meilleurs à l'occasion de son mariage.

GRANDE SOEUR
Directrice.

Bourdonnements

Conditions à remplir pour avoir droit à une publication dans les Bourdonnements: 1ère.—Chaque Abeille aura droit désormais qu'à SOIXANTE MOTS par semaine. Tout mot supplémentaire sera retranché; 2ème.—Les communiqués doivent être écrits sur un seul côté du feuillet, et doivent être adressés à la directrice; 3ème.—Les communiqués doivent être écrits sur un seul côté du feuillet, et doivent être adressés à la directrice; 4ème.—Le nom du destinataire au crayon dans l'angle gauche de l'enveloppe; 5ème.—Toute lettre adressée à la directrice doit être comme suit: Grande-Sœur, 3 rue Notre-Dame Est, Montréal. Tout envoi qui ne remplira pas les conditions

sera le droit de butiner par tout le rucher. Tiens, c'est beaucoup, Tiens, c'est beaucoup, et comme je vous remercie! Dieu vous rendra cela, allez, et vous bénira. Votre humilité me touche et je me rendrai à tous vos vœux. Toutes mes amitiés.

Ideal.—Les premières idées sont souvent les meilleures; je le crois en ce qui vous concerne car le premier cours choisi me semble bien plus pratique pour vous. Pour un cours d'agriculture vous auriez beaucoup d'avantages et je pourrais consulter quelqu'un qui serait en mesure de vous aider. Il s'agit d'abord de prendre une ferme décision, ensuite écrivez-moi et nous verrons à conclure quelque chose. Pour un cours classique, c'est tout autre chose et le coût est tellement élevé. Vous avez de beaux sentiments, de la noblesse d'âme et vous mériteriez de bien réussir. Je vous le souhaite de tout mon cœur et croyez à mon entier dévouement pour vous aider en autant que je le pourrai. Bon courage ami, revenez-moi bientôt!

Violette Després.—Brrr... il fait froid, Violette et, franchement, je me sens laché devant l'hiver et ses premières froidures. Faudra-t-il que vous me serviez une forte dose de philosophie? Preuve que vous êtes bien plus sage que moi! Si vous avez des idées très précises dans mon cerveau comme des glaçons et je constate que mon courrier aura, cette semaine, une allure bien chétive. Dites, vous qui pratiquez la charité chrétienne, vous lirez avec indulgence votre "maigre part", vous me souriez comme aux jours de fécondité et moi, je vous aimerais plus encore, si cela se peut, chère Violette.

Marguerite de la Lande.—J'ai reçu le colis, le billet mauve et le rayon de miel. Pour tout cela, mille mercis. La "famille royale", comme vous dites, se porte à merveille et vous envoi toute une profusion de douces choses venant de notre unité que vous connaissez bien, n'est-ce pas? Bonjour et bons jours, toujours.

Sans Amant.—Vous êtes bienvenue chez nous et je vous enregistre comme abeille. Vos bourdonnements sur feuillet séparé de votre lettre.

Excelsior.—Si votre bourdonnement n'a pas été publié, ce doit être que je ne l'ai pas reçu. Revenez-vous, sans doute serez-vous plus chanceuse cette fois. Amitiés.

Fée Brune.—Je ferai les changements que vous désirez. Je ne possède aucun bourdon de cette région. J'ai adressé votre lettre. Je vois que l'hiver vous procure des plaisirs nombreux; j'en suis jaloux pour vous qui m'êtes une chère petite amie.

Semper Fiddle.—Je me demandais si vous trouveriez le moyen de tenir votre promesse et de me revenir. Mon incertitude balançait entre un oui qui tenait à s'affirmer et un non auquel les apparences donnaient raison. Et vous êtes venue, juste pour entrer et sortir, mais assez longtemps pour me sourire et me faire à la fois un très grand honneur. Pour me dédommager du premier j'ai pris connaissance de l'intéressant "inclus" d'une faction si soignée que je vous en félicite. Tout sera donc dans la perfection habituelle des choses que vous entreprenez? Je serai avec vous de pensée, ce soir-là, et, comme mon billet paraitra beaucoup plus tard, j'espère que vous serez reposée lorsque vous en ferez la lecture.

Pétite.—Vous êtes venue m'embrasser avec un "bec" tout sucré, tellement même qu'un mois presque après l'événement, j'ai encore l'illusion de goûter à votre tire de la Sainte-Catherine. Je suis vraiment heureuse que vous soyez aussi gaie. Le docteur Wendell Holmes donnait cette prescription que personne de nous ne devrait oublier: "La gâté est le remède de Dieu; chacun devrait l'employer. Les soucis, l'anxiété, l'humeur chagrine, tout cela, la rouille de la vie devrait être enlevée par l'huile de la gâté."—Faites provision de cette huile pendant qu'il y en a en profusion, vous ne pourrez que vous en féliciter. Tenez bon avec le Monsieur en question, ne cédez pas; les premières concessions en amènent souvent d'irréparables.

Oubliée.—Enfin! Mais où sont tous vos beaux projets de voyage? Je vous pardonne parce que vous aimez bien, mais c'est un peu à contre-cœur. Je suis bien contente pour vous et pour "elle" de votre promenade là-bas. N'est-ce pas que le pays est beau? Et puis, sait-on jamais, l'occasion vous viendra peut-être d'y retourner pour beaucoup plus longtemps; la vie est une si grande boîte à surprise!—Ta lettre m'a apportée une fameuse surprise au sujet du cousin; c'est bien le cas de dire qu'avec certains hommes "on ne sait jamais"! L'amour, ma chère, encore une boîte magique!!! Je compte vous revoir dans moins de quinze jours; nous causerons plus à l'aise!

Mimi des Bruyères.—Mais non, Mimi, ce n'est pas de la "sauvagerie"; je me suis plutôt que c'est un petit reste de timidité qu'active votre délicat système nerveux. Vous êtes bien chanceuse, mignonne, d'être aimée comme cela; il arrive souvent dans les familles que la jalousie vient s'interposer entre des sœurs qu'on dirait toutes faites pour sympathiser. Chez vous c'est tout le contraire et j'avais remarqué cette tendresse chez votre grand sœur. Cultivez précieusement ce sentiment que vous trouvez bon retrouver plus tard, quand la vie vous aura donné à chacun des devoirs un peu lourds peut-être. Je vous répète une fois de plus combien je suis heureuse de l'affection très tendre que vous me portez. Vous savez que vous m'intéressez beaucoup et que je ne demande qu'une occasion de vous être vraiment utile. Je résume la fin de votre lettre tout simplement ainsi: "A malin, malin et demi" et j'ajoute que c'est bien fait. Votre papa est-il bien satisfait des derniers événements politiques?

Je pense à Vous.—Pensez à moi un peu, voulez-vous?

Coup de Vent.—Pas si vite. Tâchez d'arrêter lorsque vous passerez par ici.

Bébé Sévère.—N'êtes-vous pas de St-B? Venez le dire à Mimi.

Camille de Lellis.—Quelqu'un m'a parlé de vous.

Jeune Avenir.—Votre avion même-t-il au Paradis?

A tous.—Amical bonjour de Mimi Blanc.

Micheline.—Je ne manque pas à ma promesse va! Je vais vous en servir assez souvent des billets, que vous allez en être étonnée. Ah, Micheline, ma petite sœur, mandez-moi comment aimez-vous la ville? Votre vieille Régine vous visite-t-elle souvent? Régine, réellement c'était une vieille... s'pas?

Gaïa, Mimi des Bruyères, Fleurdale, Petite Enjôleuse, Je Pense à Vous, Feuille d'Érable.—J'ai toujours un bon souvenir pour vous toutes, et je vous souris amicalement.

Ame des Bois.

Paysanne du Hameau, Papillon des Bois.—Faites-vous encore partie du Rucher? Avez-vous reçu ma lettre? Il y a si longtemps. Reçu des nouvelles de la photo Sœur B.T. moi, hier. Mes meilleures amitiés.

Mon Pitou.—Moi aussi, j'ai passé par là. Carré, c'est aimer sans être aimé. Amitiés et courage.

Cœur triste, Ame Souffrante.—Venez à moi, je vous aime.

Gerbe de Ruth.

A tous.—Venez butiner.

Jeune solitaire.—Je suis solitaire moi aussi, viendriez-vous me distraire avec vos bourdonnements?

Thérèse rieuse.—Vous devez être aussi jolie que ma petite nièce Thérèse qui rit toujours.

Château en Espagne.—Je ne suis jamais entré en de beaux châteaux, m'ouvririez-vous votre porte?

Mort au vacances.—Serait-ce vous qui m'auriez fait peur cette nuit?

Prince Charmant.

Marguerite de la Lande.—Oh! comme il faut aller loin pour cueillir des marguerites, ici, on n'y trouve que des griffes! Baies.

Triste et pensif.—Mouette gaspéenne à un faible pour les cœurs tristes... venez donc lui dire si vous accepteriez une grande place sous ses petites ailes?

Miguy.—Bonjour à vous, gentille Miguy... je vous aime toujours et vous prie d'accepter la petite fleur d'espérance que je porte dans mon bec de mouette.

Gracieuse.—C'est le mot des morts, Gracieuse! Gare aux revenants... brrr...

Amitiés.

A tous.—Une caresse et un sourire, en passant...

A tous.—Gracieux bonjour, habitants du rucher! Je désire une toute petite place parmi vous. En retour de votre accueil, je vous rendrai mille amitiés. Je signe Mon Pitou.

Volaine des Ormeaux.—Vraiment bien votre article: Le vieux coffre.

Gondole de Venise.—Que j'aimerais m'endormir dans les doux bercement d'une gondole, caressée par la tiède brise sous le ciel bleu de l'Italie! Quel contraste avec le vent du Nord!

Marchande de Bonheur.—On n'a-t'y ben gros pour un sou?

George V.—J'ai entendu tout le peuple de Londres vous acclamer aujourd'hui à Albert Hall! God save the King!

Amoris Victoria.

Jeune Avenir.—Avez-vous reçu ma lettre? En avion, c'est très froid en ce mois, n'est-ce pas?

Sous le feuillage.—Sous le feuillage en hiver, c'est un abri très froid.

Gai Printemps.—Vous faire prendre une promenade est mon plaisir, mais où nous rencontrerons-nous?

Jeune Avenir.

Mon Pitou.—Moi je ne suis pas ce qui est le plus cruel, je n'ai jamais passé par là, mais en qu'il y a de plus doux je le sais bien... allez.

M. E. Moi.—Ce que je vous en souhaite du bonheur Margot... petite heureuse va, j'en suis presque sûr.

A tous.—Aimeriez-vous cela si je vous donnais "le secret du bonheur" et aimeriez-vous un peu celle qui vous le donnerait... Venez tous et vous verrez que je suis une bonne petite.

Marchande de Bonheur.

Pétite.—On, je tâche d'enjoler en aimant... beaucoup.

Camille de Lellis.—Que vous apporte l'automne? Succès et bonheur, j'espère.

Régine.—A vous mon constant souvenir.

Maitena.—Est-on joyeuse? Je vous souhaite une année de succès.

Un sourire à tous ceux et celles qui aiment

Pétite Enjôleuse.

Flots Bleus.—Reçu votre missive. J'y répondrai sous peu.

Marguerite.—Bonjour d'une institutrice.

Pétite Fricheuse, Joyeuse Hirondelle.—Je m'empare de votre gerbe d'amitié et vous offre la mienne en retour.

Gai Printemps.—Venez à moi par G. S. et je vous dirai tout.

A mes correspondants et correspondantes.—Bonjour en passant.

Gondole de Venise.—Embarquez-vous Ame Souffrante?

Fleurdale.—Oui, chère Fleurdale, je t'ai reconnue avant même que tu me connais. Devine qui m'avait si bien renseigné? Et j'ajoute avec toi que G. S. et les abeilles sont bien intéressantes. Et que dire des frères! Amitiés.

Fleur aimée du Sacré-Cœur.—Que vous êtes gentille, nouvelle amie. J'ai reçu votre charmante missive. Quand vous lirez ce mot, vous aurez déjà reçu une réponse.

Amical bonjour de

Casimirienne.

Sourire d'Or.—Bonjour Amie! que faites-vous?

Fée Brune.—Je ne connais pas Brin d'Avoine. Je le regrette car il pourrait me dire jusqu'à quel chiffre s'évaluent vos qualités.

Ti-Noir.—J'attends de vous un billet, voulez-vous?

Ame Souffrante et Angelico.—Vous avez reçu et vous me revendrez?

A tous.—Amitiés et en passant parmi vous je bonjour affectueusement les miens et les miennes.

Mon Pitou.

Petit Cœur d'Ange.—Gardes-tu tous jours mon secret? Il faut m'aimer tous jours, comme je t'aime, et me réserver une provision de baisers pour quand je te reverrai. J'en envoie si peu ici... Fait-on du progrès dans le dessin? Qu'est devenu "L'oiseau aux cent couleurs"?

Clairière.—Si j'avais comme l'oiseau des ailes... tu me verrais souvent près de toi.

M. A. C.—Vous avez hâte à Noël? Moi aussi. Un baiser du cœur, en passant. Vous reconnaîtrez-vous?

Miguy.

Opale, Parcelle d'Azur.—Un gai bonjour Robinson. Reveniez-vous du Nord, guidé comme les Mages par une "Étoile Miraculeuse"?

Ti-Noir et Prince-Bigou.—Vous qui m'avez vu filer le printemps dernier par le carreau de votre fenêtre je vous apparais aujourd'hui sous la même forme mais encore plus mystérieuse.

A tous et à tous.—Une gerbe d'amitiés et recevez mes meilleurs souhaits pour Noël et le Jour de l'An.

Étoile Miraculeuse.

A tous les Bourdons de la page.—Je suis bien timide pour venir vous saluer mais cependant je mets de côté cette timidité et vous demande de venir me distraire par

Synonyme d'économie

FORD

HOTELS

3,000 CHAMBRES dans 5 VILLES SIMPLE

\$1.50 à \$2.50 PAS PLUS CHER

TAUX D'ECONOMIE AFFICHES DANS TOUTES LES CHAMBRES

POUR VOYAGER ECONOMIQUEMENT, RETIREZ-VOUS AUX

BUFFALO Ave Delaware près Chippewa, 750 CHAMBRES

ROCHESTER Angle Elm et Chestnut, 350 CHAMBRES

ERIE, PENN. Rue State, carré Perry, 400 CHAMBRES

TORONTO, Ont. Angle Bay et Dundas, 750 CHAMBRES

Radio dans chaque chambre

MONTREAL, Qué. Rue Dorchester près Bishop, 750 CHAMBRES

Radio dans chaque chambre

FORD HOTELS

vous pume car l'ennui se fait souvent l'hôte de mon cœur isolé. Bienvenue à tous ceux qui voudront m'adresser un billet.

Cœur Isolé.

Camille de Lellis.—Pourquoi pas l'ami de "Camille"?

Magda.—La gentille Magda! Savez-vous que je vous aime déjà? Revenez.

Joyeuse hirondelle.—Me connaîtrez-vous par hasard? Vous demeurez à M... dites-moi?

Jeune Avenir.—"Camille à sa tour monte... si haut qu'elle peut monter" pour voir quelle vue j'admirerai la gentille abeille que j'admirerai.

Carmen.—Un beau sourire pour vous! Annette—Venez vite... car j'aurai la vilaine idée de croire que vous ne m'aimez plus.

Château en Espagne.—Oui, nous sommes restés de "vraies amies", malgré nos différentes couleurs... Et d'ailleurs, il faudrait bien plus que ça pour désemparer l'amitié si franche de deux "braves" petites Canadiennes!

A toutes et à tous.—Une cordiale poignée de main.

Camille de Lellis.

C. Surprenant.—Merci de vos bonnes prières. Croyez que je ne vous oublie pas.

Mon Pitou.—Vous rendez-vous à mon désir? Que vous me feriez plaisir en m'envoyant cette chanson "Je veux aller où tu vas". Puis-je espérer?

Camille.—J'ai appris le grand événement et je vous souhaite beaucoup de bonheur.

Château en Espagne.—Merci de vous intéresser à moi. Je ne vous oublie pas va. J'ai vu votre photo et vous me paraissiez tellement gentille. Aimez-vous mon amie Flo? Elle comprend bien ceux qui souffrent n'est-ce pas? Vous ne m'oubliez pas j'espère, ma chérie?

Cœur Généreux.—Peinée, petite sœur, de vous avoir fait attendre si longtemps. Un châtiment, vous savez, est souvent très occupé, il ne faudra pas lui en vouloir pour cela. Alors si vous le voulez bien, reprenons nos causeries d'autrefois.

Cœur de chocolat.—On vous reconnaît très bien sous ce pseudo, faites-vous plus petit encore, afin de n'être pas reconnue par G...

A tous et à toutes.—Un salut amical. Aux amis de Nap... mes amitiés.

Reine Italienne.—Votre pseudo me rappelle un dessert de jadis... Acceptez un bonjour très amical. Des saluts pour le grand frère.

CHATEAU RESTAURE

De toutes les ménagères canadiennes qui cuisent à la maison

3

sur 4* emploient la Poudre à Pâte "Magic"

Nous connaissons maintenant la raison de la grande popularité de la Poudre à Pâte "Magic" dans toutes les parties du Canada. Vous trouverez, vous aussi, que la "Magic" vous aidera à obtenir des résultats bien supérieurs. C'est un produit sur lequel on peut toujours se fier. Peu importe où et quand on l'achète, chaque cuillerée de chaque boîte est de qualité uniforme. La Poudre à Pâte "Magic" ne varie jamais.

*Ce fait a été vérifié au cours d'une enquête récente poursuivie à travers tout le Dominion.

Essayez cette recette de crêpes savoureuses

1 pinté farine	2 c. à soupe sucre
3 c. à thé Poudre à Pâte "Magic"	2 c. à soupe shortening
1 c. à thé sel	1 œuf
1 chopine lait	2 c. à soupe mélasse

Mélanger et tamiser les ingrédients secs; battre l'œuf, ajouter le lait et la mélasse; verser lentement sur le premier mélange; battre bien. Ajouter le shortening fondu. Cuire immédiatement dans une poêle ou sur un rond chaud et bien graissé. Servir avec du sirop d'érable, au caramel ou de cassonade. Vous avez là un mets exquis et nourrissant pour tout repas.

STANDARD BRANDS LIMITED

Produits Gillett

Toronto • Montréal • Winnipeg

Succursales dans toutes les principales villes canadiennes

Le Nouveau Livre de Cuisine "Magic" vous fournira des douzaines de suggestions intéressantes pour vos pâtisseries. Il contient des recettes pour toutes sortes de mets délicieux. Envoyez ce coupon et un exemplaire vous sera adressé gratuitement. Achetez les produits de fabrication canadienne.

STANDARD BRANDS LIMITED

Produits Gillett

Fraser Ave. & Liberty St., Toronto, Ont.

Veillez m'envoyer le Nouveau Livre de Cuisine "Magic".

Nom..... BA-12

Adresse.....

Ville ou village.....

VOYEZ CETTE MARQUE SUR CHAQUE BOÎTE. C'est notre garantie que la Poudre à Pâte "Magic" ne contient pas d'alun ni d'additifs nuisibles.

MAGIC BAKING POWDER

STANDARD BRANDS LIMITED

Produits Gillett

Fraser Ave. & Liberty St., Toronto, Ont.

Veillez m'envoyer le Nouveau Livre de Cuisine "Magic".

Nom..... BA-12

Adresse.....

Ville ou village.....

Pourquoi Êtes-vous Souffrant?

Les impuretés dans le système sont la cause de la plupart des maux communs.

Ces impuretés ne peuvent être expulsées que lorsque les organes sont en bonne condition. Le

NOVORO

Du DR. PIERRE

a la réputation d'agir sur ces organes, les aidant à rejeter les matières empoisonnées, et inutilisables.

La Première Boutelle Prouvera Son Mérite. C'est un vieux remède herbeux ne contenant que ce qui fera du bien au système.

Ne le demandez pas aux droguistes, il n'est fourni que par des agents spéciaux. Pour plus de renseignements, adressez-vous à

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.

2501 Washington Blvd. CHICAGO, ILL.

(Déposé libre de tous droits au Canada.)

La session provinciale

La loi Dillon légalise toutes les fraudes électorales

Cette loi est votée à 59 voix contre 9 — 61 membres de la droite jugent ainsi leur propre cause et s'acquittent eux-mêmes de toute manœuvre électorale — M. Duplessis fait appel au Conseil législatif

Aux acclamations du parti ministériel, la Chambre a adopté mercredi dernier le bill des élections contestées, pour mettre fin à toutes les contestations prises à la suite des dernières élections provinciales. L'opposition, conduite par M. Duplessis, a bataillé tout l'après-midi, mais comme le premier ministre était décidé à prolonger la séance toute la nuit au besoin pour arriver à la troisième lecture, les députés oppositionalistes, après avoir énoncé leurs objections contre chacune des clauses du bill et le principe de cet extraordinaire projet de loi, ont cessé la lutte et le bill a été adopté.

Cette semaine, le bill est soumis au Conseil législatif. L'on attend avec un vif intérêt la critique que M. Chapais doit en faire. Mais la non plus la lutte ne sera pas longue et la loi sera votée en un tour de main, pour attendre ensuite le bon plaisir du lieutenant-gouverneur qui doit la sanctionner.

Voilà donc nos députés avec une innocence électorale flamboyante. Il est vrai qu'elle ne leur est guère.

La législature vient de poser le principe qu'un lendemain d'une élection, les députés, quelles que soient les fautes dont ils se sont rendus coupables, n'ont qu'à voter une petite loi de rien du tout pour légaliser l'élection, en empêchant toutes les poursuites possibles.

Ils n'ont même plus besoin d'une nouvelle loi. Le bill présent décrète, en effet, que les poursuites en contestation ne pourront s'instruire pendant la session, huit jours avant et huit jours après. Or, comme la loi générale, par l'annulation de 1901, porte déjà que l'enquête devra être commencée dans les quatre mois qui suivent le gazette officiel de l'élection, il suffit au gouvernement élu de convoquer une session quelques semaines après le gazette et de la prolonger suffisamment pour laisser expirer les délais légaux. *Ipso facto*, toutes les contestations tomberont.

Par ce bill, les députés, en tant qu'individus, se soustraient aux exigences et pénalités de la loi. Ils forment une caste privilégiée, deviennent tabous, électoralement parlant.

Le danger d'une pareille loi, c'est que le gouvernement développe chez ses adversaires politiques la conviction qu'il importe peu de commettre à une élection les pires fautes. La seule chose qui compte, c'est d'emporter le morceau, car la Législature raccommode tout, une fois l'élection terminée. Du moment que les lois ne comptent que si l'on s'est battu, l'on peut prévoir, sans beaucoup d'imagination, jusqu'où ce beau principe peut conduire.

Cette loi illustre aussi le danger des gouvernements trop forts en face d'une opposition numériquement trop faible. Il est clair qu'un gouvernement n'ayant que 50 députés contre une opposition de 40 n'aurait jamais tenté pareille aventure.

M. MAURICE DUPLESSIS

Le premier ministre appelle alors l'attention en comité plénier du bill des élections contestées.

M. Joseph Cohen préside le débat.

M. Maurice Duplessis trouve étrange cette hâte fébrile que manifeste le gouvernement à faire adopter ce bill extraordinaire, quand en somme, il n'y a aucune urgence. Le gouvernement aurait dû manifester cet empressement pour le bill des travaux de chômage. La Législature a été convoquée le 2 novembre, et le bill n'a été adopté qu'à la fin du mois, après des séances d'un quart d'heure. Que le gouvernement étudie d'abord son nouveau bill du chômage, qu'il continue le débat, sur le budget.

Chez DUPUIS

c'est moins cher

C'est un fait, l'argent est rare et chacun cherche à avoir des marchandises durables tout en payant moins cher. C'est pourquoi des centaines de mille clients se servent du catalogue Dupuis pour leurs commandes postales. Ils savent que chez Dupuis, ils sont chez eux et sont pleinement protégés par notre garantie. Faites vos achats d'hiver chez Dupuis et payez moins cher.

ACHETEZ CHEZ DUPUIS

ce que vous ne pouvez vous procurer chez votre marchand local

ESCOMPTE DE

5%

aux membres des Associations Agricoles pour commandes de \$25.00 et plus.

Comptoir Postal

Dupuis Frères

Montréal.

M. Francoeur explique que le bill nouveau sur le chômage n'a trait qu'aux travaux de 1931 et qu'ainsi il n'y a aucune presse.

Le débat s'engage alors sur la clause 23b de l'article 5, laquelle clause se lit comme suit:

Le cautionnement

"Le fait que le cautionnement a été fourni par une personne autre que le pétitionnaire peut être invoqué à toute phase de la procédure, même si ce moyen a déjà été invoqué et jugé, par un plaidoyer spécial; et ce plaidoyer doit être jugé avant tout autre incident de la cause et avant l'instruction au mérite."

M. Duplessis dit comprendre que tous les jugements déjà rendus sur cette question même, par tous les juges de la Cour supérieure, et ce sans divergence d'opinion, sont mis de côté en définitive.

C'est d'autant plus évident si on lit l'article 8 du présent bill qui déclare que ledit bill s'applique à toute cause pendante. Et l'on spécifie que l'on pourra discuter ce moyen même s'il a déjà été jugé.

Cet accès de vertu

Les contestations en bloc peuvent être inopportunes et malheureuses, mais elles ne justifient pas l'iniquité que constitue la loi actuelle. Car les contestations actuelles ne peuvent justifier l'accès de vertu du gouvernement. Il sait parfaitement que depuis 50 ans, toutes les contestations ont été inspirées et dictées par l'organisation politique centrale, qu'il s'agisse de conservateurs ou de libéraux. Le premier ministre lui-même était parfaitement au courant des contestations intentées dans Deux-Montagnes et Saint-Sauveur, et du fait qu'elles avaient été intentées par l'organisation libérale. Aussi l'attitude gouvernementale adoptée pour justifier le bill, est-elle du pharisaïsme pur. Car le gouvernement a fait ce qu'il reproche aux autres, jusqu'au jour où l'action de l'adversaire lui a causé des embarras et des ennuis.

Le gouvernement affirme qu'il veut préciser le sens de la loi, éclairer les tribunaux, leur aider à interpréter la loi. Or tous les juges de la Cour supérieure ont été unanimes à déclarer que les députés ont été faits suivant la loi. La Législature fait la loi, elle ne l'interprète pas, car elle a deviné cette tâche aux tribunaux, pour fins de bonne et saine administration. Or dans ce cas présent, la législature, de l'aveu même du premier ministre, ne fait rien autre chose qu'interpréter la loi. C'est même la seule excuse que le gouvernement fait valoir.

Il y a d'ailleurs un autre principe en jeu. Les tribunaux avant interprété la loi d'une certaine manière, l'un des plaideurs, l'accusé, vient nous dire: Les juges ne sont pas compétents, ils ont mal compris et interprété la loi. Aussi il décide de faire une loi pour forcer le tribunal à interpréter la cause en ma faveur et me débarrasser d'un procès. On imagine lorsqu'on peut aller un pareil précédent.

Il y a des cours d'appel

On répondra que les tribunaux se sont trompés. Mais il y a des cours d'appel créées spécialement pour corriger les erreurs des tribunaux de première instance.

La situation est donc celle-ci: Un député partie au procès en contestation contre lequel les tribunaux ont décidé, vient dire que les tribunaux ne savent pas interpréter la loi, qu'ils ne vont pas en somme aussi impartiaux que les députés dont les élections sont contestées, et qu'il a droit, lui, accusé, partie en cause au procès, de décider que les tribunaux ne peuvent entendre les témoins qui veulent l'accuser, ne peuvent entendre la preuve qui peut conduire à sa déqualification.

Et cet acte arbitraire, le député pourra le répéter à toute élection. Il pourra commettre les actes les plus odieux, les plus révoltants, et le lendemain de l'élection, passer une loi se lavant de toute faute, rejetant tout droit des électeurs vérifiant s'il est bien le véritable représentant du peuple. C'est saboter tout le système du parlementarisme et en même temps le système judiciaire qu'on met au rancart, quand le besoin s'en fait sentir. Ce ne sont plus les tribunaux, nos Cours d'appel, mais les accusés qui décident dans leur propre cause.

La Chambre se rend complice après le fait de toutes les illégalités, de tous les désordres commis au cours des dernières élections et contre lesquels des électeurs en vertu des lois établies demandent justice. Elle couvre tout de son manteau. C'est ainsi que le premier ministre veut ajouter à la bonne renommée de la province et la nation de la Législature. Il veut qu'il soit connu que 60 députés, se voyant accusés de manœuvres frauduleuses, ont préféré se laver d'eux-mêmes, au lieu d'aller devant les tribunaux de leur pays, au moyen d'une loi arbitraire. La Chambre veut se rendre non seulement complice après le fait mais aussi proclamer le mépris des autorités judiciaires.

M. TASCHEREAU

Le premier ministre répond avec chaleur au plaidoyer de M. Duplessis. Il proteste avec véhémence de son respect pour les tribunaux et de

la jurisprudence. Nous respectons, dit-il, la magistrature, et nous ne voulons mettre aucun de ses jugements de côté. Mais il arrive que la lettre de la loi est défectueuse au point qu'elle oblige les tribunaux à se prononcer contre l'esprit de la loi. La Législature a alors le droit d'intervenir pour restituer à la loi son véritable sens. La version de la loi décrétée que l'argent non dépensé en frais de contestation, doit être remis au pétitionnaire. C'est donc indiquer clairement que l'argent doit être fourni par le pétitionnaire et lui appartenir.

M. Taschereau dit que M. Duplessis a changé d'opinion. Alors que son élection n'était pas contestée, il professait une opinion différente de celle qu'il expose aujourd'hui. En effet, dans les objections préliminaires qu'il a opposées à la contestation faite contre son élection, il a allégué que le pétitionnaire n'avait pas été fourni par le pétitionnaire.

Tout comme le député des Trois-Rivières, et autant que lui, nous avons du respect pour les juges, mais comme je l'ai déjà dit, nous voulons éclaircir le texte de la loi. D'ailleurs, il n'y a pas une seule cause pour faute relative au dépôt inscrite en appel, mais rien que sur le point de savoir si une contestation peut être entrée le 31ème jour.

M. Duplessis riposte

M. Duplessis riposte avec vigueur. Le premier ministre, qui est un avocat de talent, devrait être capable de discuter une question si grave sans faire de personnalités. Et il donne d'ailleurs la preuve de la faiblesse de sa cause, par une pareille méthode. Si je voulais céder comme lui, je pourrais dire que l'élection du premier ministre a été contestée, que de graves accusations ont été portées contre lui, mais qu'il a peur d'aller devant les tribunaux, des témoignages des témoins, et qu'il faut une loi pour éviter ces dangers; je pourrais, M. le président, lancer de pareilles personnalités, mais je ne le ferai pas. Personnellement, je tiens à rectifier les accusations que l'on a lancées contre moi. On a contesté mon élection, mais au lieu de tenter de me chasser sous le manteau d'un bill, j'ai soumis ma cause devant les tribunaux. Le premier ministre a dit que mon opinion avait changé avant et après ma contestation, suivant l'occasion du moment. C'est une fausseté. Car lorsque la loi a été présentée, mon élection était alors contestée. Cependant, je me suis carrément opposé à la loi, et lorsque ma cause est venue, je me suis prononcé en sa faveur.

M. J.-N. FRANCOEUR

M. J.-N. Francoeur répond à M. Duplessis. Il prétend que les pétitionnaires qui parlent du respect dû aux tribunaux, ne le respectent pas, puisqu'ils sont allés en appel de la décision des tribunaux de première instance. Il dit que dans l'histoire, un des pétitionnaires distribuait des porches remplies de "canistres" de whiskey aux électeurs. Le député des Trois-Rivières prétend que les contestations en bloc sont un mal. Or, le bill actuel est destiné à faire disparaître ce mal. Cependant, il est contre le bill remède.

M. DUPLESSIS

M. Duplessis s'insurge contre la théorie de M. Francoeur, qu'aller en appel, c'est ne pas respecter les tribunaux. Les contestations en bloc peuvent être inopportunes, je l'ai déjà dit, mais il ne faut pas oublier que le moyen de pallier au mal nous l'avons par les tribunaux.

Depuis quand l'accusé a-t-il le droit d'interpréter la loi au lieu du juge, de se substituer à ce dernier dans sa propre cause?

Alors nous posons désormais en principe que lorsque l'intérêt personnel d'un député ou d'un groupe de députés est en jeu, il n'y a plus de loi, il n'y a plus de tribunaux, pour eux, qu'ils pourront légaliser d'un trait de plume toutes les exactions, les fraudes? Mais c'est revenir à une autocratie des plus dangereuses, parce que plus hypocrite.

On parle des dangers du communisme, de cette marée montante d'idées subversives qui déferle sur notre population. Et l'on fait des lois par lesquelles les députés se mettent hors du droit commun, des règles qui régissent les actions des autres contribuables et justiciables, des lois qui refusent de tenir compte des droits acquis.

"Nous voulons mettre fin à ces saletés"

M. Taschereau répond sur le même ton que M. Duplessis. Mon élection, dit-il, est aussi propre que celle du député des Trois-Rivières. Dans la pétition de mon adversaire, j'étais accusé d'avoir falsifié les listes électorales. Dans ma motion pour détails, j'ai demandé des précisions. On répond: Je retire l'allégation. On m'a accusé d'avoir conspiré avec l'officier rapporteur, pour les bulletins de vote, d'avoir fait distribuer des liqueurs pour acheter des votes, d'avoir fait passer des "télographes". J'ai demandé des précisions dans la motion pour détails. On a répondu qu'on retirait les allégations. C'est ça le véritable scandale, la saleté. On a publié dans tous les journaux que le procureur-général de la province avait accompli ces manœuvres frauduleuses, mais lorsque nous avons exigé des précisions, on a répondu qu'on retirait toutes ces allégations. C'est à ces saletés que nous allons mettre fin. Si le député des Trois-Rivières veut prêter son ministère à cette saleté, libre à lui, mais je dis qu'il est temps que cette Chambre revendique son honneur, qu'elle mette fin à ces manœuvres odieuses. J'ai le sentiment de l'honneur et du respect de nos tribunaux. Et je dis que lorsqu'on viendra lancer contre les députés des accusations du genre de celles qui ont été lancées, j'ai le droit de sentir l'injustice commise, l'injure, et de dire que c'en est assez et qu'il faut que ça cesse. S'il faut que tout citoyen de cette province soit en butte aux calomnies, je répondrai qu'il faut que ça cesse.

M. DUPLESSIS

M. Duplessis répond que le premier ministre vient de confirmer ce qu'il disait tout à l'heure. Les tribunaux ont tout pouvoir nécessaire pour rendre justice à chacun. Le premier ministre vient de le démontrer. Il lui a suffi d'une sim-

ple motion pour détails pour obtenir l'aveu formel et officiel que les accusations lancées contre lui étaient fausses. Il établit ainsi carrément la compétence de nos tribunaux en la matière, il prouve que les tribunaux pouvaient mieux que les députés rendre justice à ces derniers.

Le premier ministre a parlé du ministère que je prêtais aux contestations. Je suis et j'ai été conséquent avec moi-même. J'ai déclaré que les contestations en bloc étaient inopportunes, et j'ai dit en plus que le présent bill était une aggravation du mal, une insulte à la province, qu'on mettait de côté le droit des électeurs à recourir aux tribunaux pour faire valoir leurs réclamations.

Par les rouges et les bleus

Dans le cas de ma contestation, celle-ci est l'œuvre de libéraux et de conservateurs. Ils ont choisi comme procureur M. Jean-Marie Bureau, un rouge à tous crins, qui a été candidat aux élections fédérales. Comme tout citoyen, j'ai soulevé les moyens que tout plaideur aurait invoqués, mais en laissant les tribunaux en décider. Je n'ai pas prétendu comme le fait le gouvernement que j'avais le monopole de l'interprétation des lois, mais j'ai reconnu que ce droit appartenait aux tribunaux. C'est toute la différence avec le premier ministre.

La contestation contre mon élection a été rejetée parce que le pétitionnaire a admis avoir reçu une bouteille de whiskey des rouges pour voter contre moi, lors de l'élection.

Encore une fois, je regrette que dans une législation aussi importante, on en soit rendu à examiner et discuter sur de simples personnalités. J'ajouterais même que le fait que le premier ministre se livre à une pareille argumentation qui place le débat à côté de la question, qu'il lui faille recourir à des sophismes, est la meilleure preuve que la loi est mauvaise, du sentiment même du premier ministre.

C'est un précédent plus grave que tous les précédents malheureux créés par le gouvernement, car c'est établir en principe et en pratique, qu'un député ou un groupe de députés peuvent faire n'importe quoi, commettre à une élection n'importe quelle illégalité, puisque le lendemain de l'élection il leur suffira de faire tout légaliser par un bill.

C'est la plus grave attaque contre le principe même du parlementarisme.

M. J.-N. FRANCOEUR

M. J.-N. Francoeur répond à M. Duplessis. Il prétend que les pétitionnaires qui parlent du respect dû aux tribunaux, ne le respectent pas, puisqu'ils sont allés en appel de la décision des tribunaux de première instance. Il dit que dans l'histoire, un des pétitionnaires distribuait des porches remplies de "canistres" de whiskey aux électeurs. Le député des Trois-Rivières prétend que les contestations en bloc sont un mal. Or, le bill actuel est destiné à faire disparaître ce mal. Cependant, il est contre le bill remède.

M. DUPLESSIS

M. Duplessis s'insurge contre la théorie de M. Francoeur, qu'aller en appel, c'est ne pas respecter les tribunaux. Les contestations en bloc peuvent être inopportunes, je l'ai déjà dit, mais il ne faut pas oublier que le moyen de pallier au mal nous l'avons par les tribunaux.

Nos magistrats sont compétents. Pourquoi leur enlever ce qui leur a été délégué?

Les députés contestés veulent se faire exonérer par un bill qui défend aux juges d'entendre la preuve qui pourrait être faite contre eux.

M. LAFERTE

M. Laferte, ministre de la colonisation, cite le jugement rendu par le juge Camille Pouliot dans la contestation de Drummond. Et là-dessus M. Laferte conte une anecdote.

M. GAULT

M. Gault répond que les actions parlent plus fort que les paroles. Je crois, dit-il, que cette mesure que présente le gouvernement n'a pas besoin de commentaires, et déjà l'opinion publique s'en est émue fortement. Mais il y a des moyens de renverser cette loi qui enlève à 416,000 électeurs de la province le droit que leur reconnaissent les lois, et nous pourrions peut-être remonter jusqu'à la Grande Chartre pour faire respecter nos droits. Le dernier mot n'est pas dit ici.

M. Taschereau. — Que voulez-vous dire?

M. Gault. — Il n'est pas nécessaire que je le dise ici même.

"Hands off Quebec"

M. Taschereau. — Si l'honorable député pense ce que je crois qu'il pense, alors je lui dis: "Hands off Quebec".

M. Gault. — D'autre part, nous avons le droit indiscutable de protéger les droits des électeurs de cette province.

M. Perrault. — Ce n'est pas l'affaire des électeurs, mais de deux hommes de Montréal.

M. Gault. — Nous recevons des demandes pour des contestations de toutes les parties de la province. Si ce fut mal fait, la chose devrait être prouvée, qu'il s'agisse des libéraux ou des conservateurs. Si quelque chose va mal, qu'on le démontre, qu'on aille devant les tribunaux, devant le public, afin que nous ayons des élections honnêtes et de la décence dans les choses publiques.

M. Gault cite une opinion de sir John Thompson, à l'effet que les Chambres ne doivent pas intervenir dans l'instruction des contestations devant les tribunaux.

M. LAMOUREUX

M. Lucien Lamoureux, député d'Herbyville, dit que le présent bill a été rendu nécessaire par les "fi-rectes de ficelles" de Montréal. Il affirme que dans le comté d'Herbyville, l'élection a été la plus sale qu'on ait encore vue. On est allé trouver des employés du gouvernement pour les menacer de destitution si le gouvernement changeait, à moins de voter pour les bleus. On a distribué de la boisson qui a rendu le monde malade au point que les bleus devenus enragés ont décidé de voter rouge. Dans le comté conservateur, il y avait tellement de désordre que la police devait en mener au violon tous les soirs.

M. BARRE

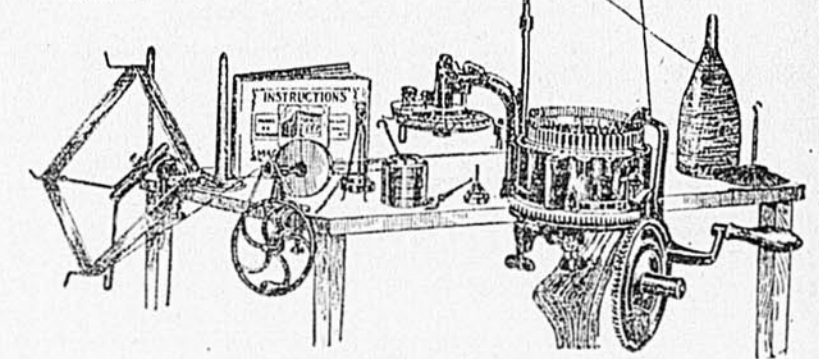
M. Barré dit que le bill comporte en somme la substitution des intérêts aux tribunaux compétents. Les clauses du bill peuvent être en elles-mêmes acceptables, jusqu'à un certain point, mais il est com-

MACHINES A TRICOTER POUR GAGNER DE L'ARGENT & TRAVAIL DOMESTIQUE RAPIDE DURABLE SIMPLE

Money Maker A No. 1

Pour l'Usage des Familles

La seule machine vendue complète, avec tous les accessoires pour faire tous les genres de tricot unis et par côtes. Elle est simple, facile à faire fonctionner et rapide au travail.



GRATIS

Chaque machine sera livrée avec 6 formes en bois, pour étirer les bas, de grandeurs assorties, et un livre d'instructions en français. Une machine à tricoter sera aussi donnée gratuitement, il se peut que ce soit la vôtre. Ecrivez aujourd'hui et demandez notre circulaire de Machine à Tricoter, en couleurs. Elle vous renseignera sur la manière de faire de l'argent pendant vos heures de loisir et payer votre machine sans vous en apercevoir, à raison de \$5 comptant et \$5 par Mois.

MALLEZ-NOUS CE COUPON AUJOURD'HUI!

COUPON

Cic P.-T. Legaré, Ltée, Québec.

Messieurs

Veuillez donc me faire parvenir votre circulaire de Machine à Tricoter "Money Maker A No 1", pour l'usage des familles, et obligez...

Nom

Adresse

plètement vicié par le fait qu'on s'en sert surtout pour enlever aux citoyens le droit de contester les élections actuelles.

Le ministre de la colonisation a conté une petite histoire de camisole. Sa petite histoire a plus de moralité qu'il ne le croit. Le parlement, comme le mari, se voyant déconvoqué, passe une loi pour décréter qu'il n'a pas perdu sa "camisole".

Des accusations ont été portées. Mais au lieu de se justifier, les accusés ont dit: Nous ne voulons pas

que les juges entendent les accusations portées contre nous, que les témoins parlent, que le procès ait lieu devant les tribunaux.

Ce procès, on préfère le faire en Chambre où le jugement est assuré d'un côté.

On dit que les pétitionnaires dans les contestations actuelles n'ont pas consulté tous les électeurs. On ne consulte jamais d'ailleurs, tous les électeurs en pareil cas. Au surplus, il ne faut pas oublier que c'est le droit propre à

(Suite à la deuxième)

CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT DEPENDENT DES "ENZYMES"

Le corps humain ne saurait se développer et se garder en bonne santé sans l'aide des ENZYMES.

Grâce au procédé de brassage Dow, les ENZYMES qu'il y a dans le malt d'orge (qui constitue la base même du moût de la Bière Dow Old Stock) réagissent complètement et permettent aux précieuses propriétés nutritives de l'orge de passer dans la bière.

La BIÈRE DOW OLD STOCK vous assure donc cette source supplémentaire de propriétés nutritives et fortifiantes, tout en étant un breuvage moelleux et rafraichissant. Essayez-la aujourd'hui... vous n'y perdrez rien!

ENZYMES

Les enzymes sont des ferments solubles essentiels, présents dans les sucs digestifs et dans certains aliments, dont ils transforment les éléments nutritifs de façon à les rendre assimilables. Sans leur concours, la plupart des êtres vivants ne pourraient trouver leur subsistance dans la nourriture.

Bière Dow Old Stock

On constate que le lait en bouteille laissé au soleil possède une saveur spéciale. Même 10 minutes produisent un effet appréciable. — Extrait de la "GAZETTE" de Montréal.

Le soleil peut aussi changer la saveur de la bière, tout comme il change celle du lait. C'est pourquoi la Bière Dow Old Stock est toujours mise dans une bouteille verte.

LA JEUNE FILLE "DOW" — la santé même!

SES "ENZYMES" FAVORISENT LA SANTE